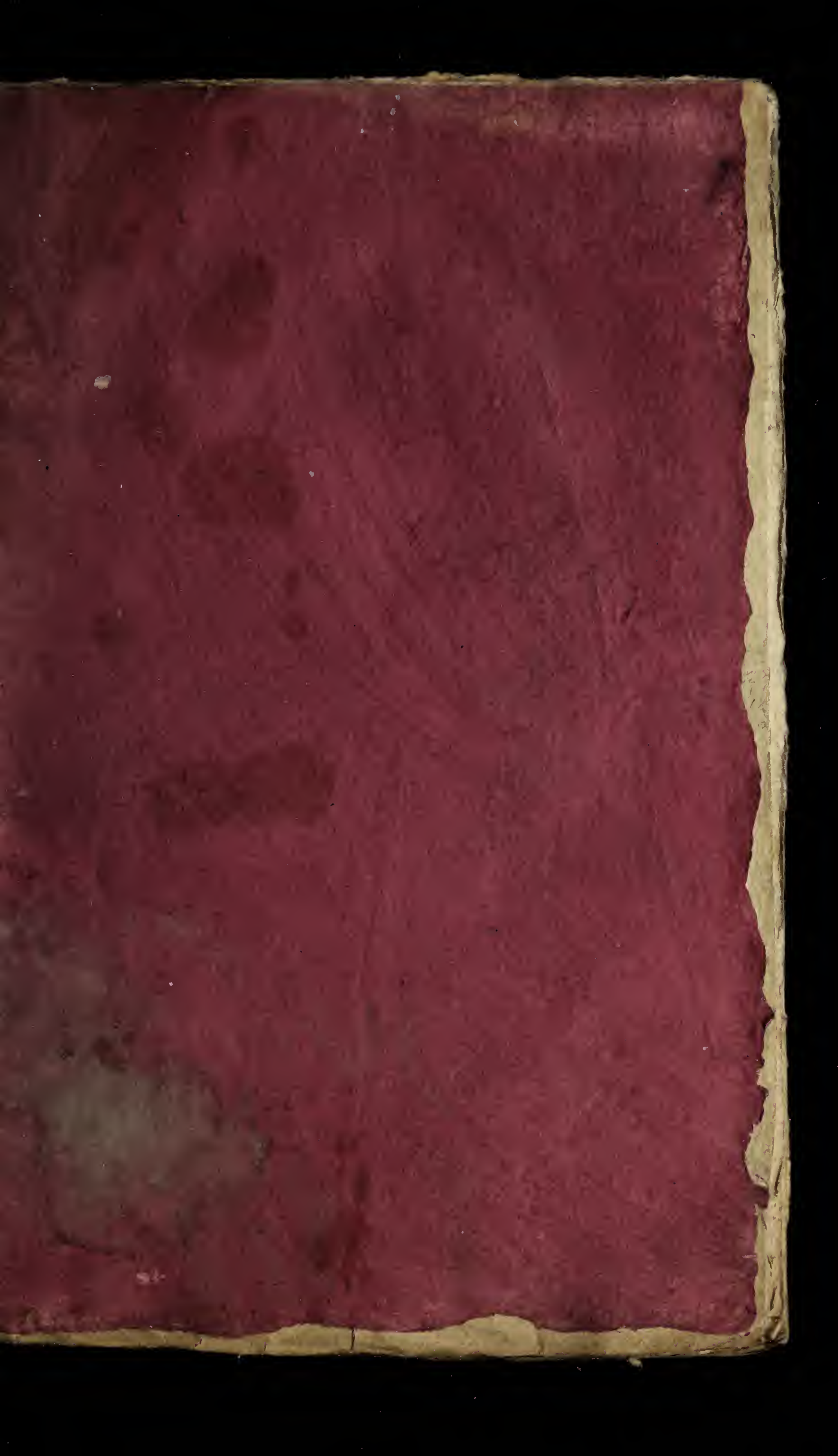


OPUSCULE
DE
L'ABBÉ RIVE,
INTITULÉ:
LA LIGUE MONACHALE, ANTI-ÉLÉÉMOSYNAIRE.

Vers les premiers jours de Septembre
1790.

Le repos est étranger aux grands hommes, chaque instant les rend tributaires de leur célébrité. C'est en la méritant sans cesse que l'Univers la donne.

V. pag. 3 *&* 4, *de la vie de Clairaut dans la N. Edit. de la* Galerie Françoise, 1771, *in-fol, Hérissant le Fils, à Paris.*



A CHARITOPOLIS
Chez Jehan le Compâtissant.

Les livres hardis, les ſatyres contre les hommes (les Moines) injuſtes & puiſſans, les critiques d'un gouvernement inique & de ſes opérations inſenſées ou criminelles, pénetrent malgré la plus grande vigilance, & s'achetent à tout prix.

V. L'Ethocratie, *pag.* 82 *de l'Edition in-4°.* M. DCC. LXXVI, *ou pour l'Edition in-8°. du même livre, ſon Ch. IX.*

AVANT-PROPOS.

QUI auroit cru que deux barbares Officiers d'un ordre Monachal que, depuis ma premiere puberté j'ai toujours chéri, affectionné, & vénéré (1) animassent ma plume contr'eux, & m'obligeassent de démasquer leur hypocrisie à la face de toute la France ?

Il est vrai qu'en 1775, ayant eu occasion d'aller, sur la priere que l'*Ex-Duc* de la Valliere me fit alors, visiter le Prieur de la Chartreuse de Paris, pour me céder pour lui un bel exemplaire du livre intitulé.... *Statuta Ordinis Carthusiensis*... &c, Basileæ, &c, Anno 1510, in-fol. (2), & que ne l'ayant pas trouvé chez lui, les trois ou quatre autres Officiers qui m'introduisirent dans son appartement, sur le desir que je leur témoignois de voir ses livres, me montrerent tant d'imperfections contraires à la belle simplicité du Christ, que je conclus en moi-même que ce n'est pas le Cloître qui fait les vertus, mais que c'est la seule conscience qui les forme.

Je sortis de chez eux desédifié par leurs *astutioles* & leurs petites Escobarderies ; j'en avois le cœur un peu gros ; je racontai à un de mes amis qui étoit arrivé de Provence depuis environ deux

ou trois ans, cette anti-candeur évangélique; & cette ſimulation *Carthuſienne.*

Cet ami fit tomber mes préjugés, & m'apprit qu'on avoit été obligé dans la Chartreuſe d'Aix de purifier certaines cellules, de beaucoup trop de Jeſuitiſme qui s'y étoit introduit, & j'apprends malheureuſement aujourd'hui par divers cris publics, que les deux Officiers auxquels j'en veux, n'ont pas ſçu étouffer, qu'il faut néceſſairement une réforme dans cette même maiſon, pour la rendre entiérement ſoumiſe au cœur de Dieu, & aux pieuſes intentions de ſon ſaint fondateur.

En effet, que ſert à de pareils Hermites la déviſe que le onzieme Prieur de la Grande-Chartreuſe, appellé dom *Martin* a pu leur donner de cette façon, en parlant d'eux.... *ſtat Crux*, *dùm volvitur orbis*, ſi l'immortification de tout genre gagne divers de leurs cloîtriers ?

Mais jettons un voile épais ſur l'inconduite certainement peu édifiante qui a été reprochée par un homme du Peuple à certains d'entr'eux, depuis environ deux mois, & venons-en ſeulement à la conduite du Prieur & du Coadjuteur de cette même maiſon à mon égard.

Sans que je la retrace ici d'avance, on la ſentira très-parfaitement, en liſant mes deux premieres lettres à l'un, & ma troiſieme à l'autre.

Ces trois lettres ſeront ſuivies du certificat des perſonnes qui en ont porté deux au premier, & j'ai toute la ville d'Aix pour témoin de la maniere dont le ſecond a reçu ma troiſieme.

Cet hypocrite & ce Phariſien s'eſt imaginé que

les bouches paraſites qu'il empâte pendant tout le courant de l'année dans cette ville, auroient aſſez de force pour m'y repréſenter comme un homme turbulent, aigre & inquiet, qui en veut à tout le monde, & qui n'épargne perſonne ; mais ils s'eſt magnifiquement trompé, & ſes paraſites auront la honte de ne pouvoir pas le juſtifier contre mes lettres.

Philippe de Comines avoit-il tort de nous repré-ſenter les Chartreux de Pavie comme des gens intéreſſés à donner le nom de SAINTS aux plus grands tyrans, & aux plus cruels & ſanguinaires exterminateurs de villes, parce que leur maiſon en avoit été enrichie de dons ? (3)

N'éprouvons-nous pas aujourd'hui que tel eſt l'eſprit de pluſieurs maiſons de cet Ordre dans toute la Chrétienté ?

Si l'on y fait paſſer pour SAINTS d'auſſi exécrables tyrans, doit-on être ſurpris qu'on y regarde, par raiſon des contraires, comme des Démons ceux qui, au lieu de les combler de préſents, viennent à eux ſous la perſonne des pauvres Membres du Chriſt pour leur arracher quelque médiocre largeſſe ?

Mais, me dira-t-on, les Chartreux ne font-ils pas dès aumônes hors de leur maiſon, & dans l'intérieur de leur Cloître ?

Je ne leur tiens preſqu'aucun compte de ce qu'ils donnent à leur porte.

L'aumône qu'ils font dans leur Cour, eſt une aumône réprouvée par S. Jerome, qu'on peut pren-

dre pour oracle & pour modele de la vie Anachorétique & Cœnobitique.

Si dans la fameuſe lettre qu'il écrivit au Clerc Népotien, neveu d'Héliodore, Prêtre d'Antioche, il improuva les modiques aumônes que les barbares Evêques faiſoient aux pauvres pour s'enrichir de leurs biens, & s'approprier les ſommes conſidérables qui leur appartiennent; s'il leur défendoit auſſi de donner des feſtins aux gens du monde, (pag. 407 de ma *Lettre Philoſophique à l'Evêque de Clermont*) comment ce Saint Solitaire eût-il traité d'opulents Chartreux, qui ne donnant à leur porte que les reſtes de leur table, & quelques cueillerées d'un vilain lavage, ſe permettent à eux-mêmes tous les jours une table anti-frugale, & anti cœnobitique, & donnent des feſtins ſplendides pendant tout le courant de l'année à des gueules paraſites de différentes Cours Souveraines de la ville, & de quelques étourdis qui exhalent, en les magnifiant, la fumée de leurs grands repas, & qui trouvent malheureuſement à blâmer des Cenſeurs de ces prodigalités, vénérables par leur âge, leur autorité doctrinale, & leur longue expérience dans les regles que doivent ſuivre les Moines qui affectent plus de ſobriété & plus de retraite.

Ces étourdis, que je...........

> Quos ego, ſed motos præſtat componere fluctus,
> *Virg. Æn. L.* 1, ℣. 135.

Je veux bien les paſſer ſous ſilence.

Mais n'eſt-ce pas avec toute ſorte de retenue & de circonſpection qu'ils doivent parler ſur mon compte ?

Agir autrement à mon égard, n'eſt-ce pas condamner ce qu'ils n'entendent pas...... *Modeſtè & circunſpecto judicio de tantis viris pronunciandum eſt ; ne (quod pleriſq. accidit) damnent ea quæ non intelligunt.* Cic. Liv. 2 *de Invent.*, *& Fr. Junius*, *de Picturâ Veterum*, Lib. 1, Ch. 3, pag. 17.

Mais, ajoutera-t-on, ces Saints Religieux font au moins l'aumône dans l'intérieur de leur maiſon proportionnellement aux beſoins de ceux qui leur demandent, à l'urgence des cas extraordinaires qui font recourir à eux, & à la recommandation des perſonnes d'un mérite reconnu, qui les leur addreſſent.

Non, non, tel n'eſt pas leur uſage & l'on s'en convaincra par la lecture de la ſeconde lettre que j'ai écrite au barbare Dom Prieur d'ici, & par celle que j'ai été forcé d'envoyer depuis, au plus que barbare Coadjuteur.

N'ai-je pas cent mille fois raiſon, quand je me récrie ſur l'inutilité dont ſont à la Nation de pareils Moines, dans ma *lettre véritablement Philoſophique* au même Prélat, pag. 365 ?

En effet, ne falloit-il pas que nos ancêtres fuſſent les plus grands Wiſigots qu'il y eût, lorſqu'ils ont donné tant d'immenſes richeſſes à de tels Procureurs pour nous, auprès de Dieu, comme ſi nous ſommes obligés de le prier labialement dans tous les inſtans de la journée, *ibid*, pag. 365 ; & comme ſi dans le tems que ces Moines fainéants & *euchites* le prient pour nous, afin d'attraper notre argent, nous devons ceſſer d'être en correſpondance étroite avec l'Eternel, *ibid*, pag. 366.

Certes faut-il qu'un payen nous apprenne mieux nos devoirs, que nos Chartreux gloutons & pleins d'ostentation ?

Lucain ne nous enseigne t-il pas dans ces deux beaux vers, que notre vie & notre conscience doivent être dans tous les instans sous la main de Dieu ?

Certè vita tibi semper directa supernas
Ad leges, sequerisque Deum.

Lib. 9., v. 559 & 560, & pages 51 & 64 de ma me lettre.

Profiter de notre grossiere stupidité pour nous détourner de l'obligation de cette correspondance étroite, sous le prétexte de la vente de leurs prieres à prix d'argent, n'est-ce pas précipiter la race humaine dans toute sorte de licences, plutôt que la retenir sur le penchant de la ruine où elle va se glisser ?

Lui vanter à grand force les secours prétendus spirituels dont on la berce, n'est-ce pas vouloir plutôt la corrompre ?

Chaque homme a son Ange, c'est-à-dire, sa conscience, & c'est uniquement à lui seul que chaque homme doit être abandonné.

Trente six sols offerts par un barbare Prieur à un nécessiteux qui va réclamer au moins une aumône de 36 ou de 30 liv., dans un cas des plus extraordinaires, est-ce là une largesse véritablement digne de celui qui l'offre & de celui à qui elle est offerte ?

Se récrier, ainsi que le plus que barbare Co-

adjuteur s'eſt aviſé de le faire, contre la conceſſion d'une telle aumône offerte, n'eſt-ce pas pouſſer les cris de la plus haute & de la plus violente barbarie, tandis que, lorſqu'il faudra recevoir l'Intendant aux Chartreux, les mets les plus exquis & les vins les plus délicieux ſeront par-tout avidement recherchés par cet abominable Officier auſſi plein d'oſtentation que d'inhumanité ?

N'eſt-ce pas le cas d'appliquer ici à de pareils Moines ce que St. Jacques reproche aux mauvais Prêtres de ſon tems, *d'avoir eux-mêmes ex-honoré les pauvres pour faire valoir les Ariſtocrates qui les opprimoient devant les tribunaux ? Ch.* 2, ℣. 6, & pages *66* & *67* de ma même lettre.

Ces trois lettres *Anti-Carthuſiennes*, qui ont produit tant d'édification en ma faveur vis-à-vis des perſonnes les plus ſenſées & le plus ſolidement pieuſes de la ville, & fait débiter tant d'extravagances contre moi par les voraces paraſites de l'ordre de St. Bruuo, ſeront ſuivies, 1°. d'une lettre au très-Révérend Pere Fabre de l'ordre des Carmes, qui ſe ſont diſtingués par les 18 liv. d'aumône que je les ai priés de donner.

Il eſt vrai que ma lettre à ce digne Religieux ne fut pas d'abord bien interprétée dans ſon honorable maiſon, & que je fus obligé d'en écrire une ſeconde à M. ſon Prieur ; mais comme celui-ci acquit une intelligence plus parfaite de la lettre que j'avois écrite au vénérable Religieux dont je viens de parler, il s'exécuta ſur le champ, & ne voulut pas ſe voir enrôler dans cette malheureuſe *Ligue Anti-Eléémoſynaire.*

C'eſt pour cela qu'au lieu de donner ici la copie de ma lettre à ce généreux prieur du Carmel, je me fais un honneur & une gloire de lui offrir le tribut de reconnoiſſance que je lui dois dans la perſonne pour laquelle, il a bien voulu, ſur ma recommandation, exercer un acte auſſi généreux d'humanité.

2°. Viendront après deux lettres au Révérend Pere Meiſſien de l'ordre de St. Dominique, par leſquelles je l'ai exhorté à engager les Meſſieurs de ſa maiſon à un pareil acte de bienfaiſance; mais, après avoir uſé au milieu d'eux toutes les richeſſes de ſon éloquence, il a été obligé de ſe retirer à ſec & de me faire comprendre que des fanatiques qui exhauſſent Saint Dominique au-deſſus de Saintt Paul & même du Chriſt, ainſi que nous le voyons dans *La Légende Dorée* imprimée à Amſterdam, in-8°. en 1734, ch. 8, (4) & qui, dans un ſiecle auſſi éclairé que le nôtre, continuent de profiter de la Fable ſcandaleuſe & indécente de la prétendue Ste. Beaume, pour accroître leurs richeſſes, n'ont qu'un cœur de métal, & non d'hommes.

J'ai même entrevu dans ſa réponſe que les prétendus GROS-BONNETS de cette maiſon ſeroient les plus oppoſés à ma demande, ſous prétexte que je n'ai pas aſſez ménagé le troupeau Glouton & à laine d'or de Colchos de l'Hermite Bruno, & que je ne veux plus de VIOLETS que certains de ces docteurs à foin appellent ÉVÊQUES.

Eſt-ce ſans raiſon que je veux extirper de pareils hommes qui n'ont jamais ſçu marcher dans les

voies ſimples & généreuſes de la liberté Nationale ; témoins ici nos *Jean de Dieu* , & nos *Emmanuel François* ?

Qui ſera, ſous le vaſte manteau Patriarchal du Pape , le Jacobin aſſez hardi pour me démontrer très-ſérieuſement & de bonne-foi l'origine des orgueilleux VIOLETS dans le nouveau teſtament ?

Si le mot EVÊQUE paroît dans ce livre ſaint, eſt-ce bien pour y déſigner un Dignitaire au-deſſus des Curés ?

N'eſt-ce pas ſeulement pour faire connoître une des fonctions différentes qui étoient propres à chacun d'eux ? (V. la pag. 53 , des notes qui ſont à la fin de ma *lettre véritablement philoſophique à l'Evêque de Clermont.*)

Les Apôtres peuvent-ils avoir établi de ſi exécrables Dignitaires , d'après ce que nous liſons dans le neuvieme verſet de la 3me. Epitre Catholique de St. Jean ?

Ce ſaint Apôtre ne nous dit-il pas qu'il auroit écrit peut-être à l'Egliſe que régiſſoit un nommé *Diotrephe* , mais qu'il s'en garda bien , parce que cet orgueilleux curé la gouvernoit en PRIMAT , c'eſt-à-dire en VIOLET , & qu'il ne daignoit pas frayer avec lui... *Scripſiſſem forſitan Eccleſiæ : ſed is qui amat PRIMATUM gerere in eis Diotrephes , non recipit nos* ? (V. la pag. 180 de la lettre ci-deſſus.)

Mais me dira-t-on avec la plus grande *inſulſité*..... Qui ordonnera les Prêtres , ſi vous rejettez les VIOLETS ?

Je répondrai à ces fiers ignorans..... Qui eſt-ce

qui a ordonné Saül & Barnabé pour l'Apoſtolat qu'ils ont exercés pendant toute leur vie ?

Ne ſont-ce pas les Prophêtes & les Docteurs qui régiſſoient du commencement l'Egliſe d'Antioche.

Eh quoi ! de ſimples Docteurs auront le pouvoir de faire des Apôtres, & ils n'auront pas celui de faire des VIOLETS de la *magnifique* trempe de nos *Jean de Dieu* & de nos *Emmanuel François ?*

Qu'on liſe très-attentivement les ℣. 1, 2, 3 & 4 du 13me. Chap. des Actes des Apôtres, & l'on verra la vérité que j'avance, à moins que le verre des béſicles dont on ſera obligé de ſe ſervir pour la découvrir, n'ait été enfumé exprès par quelque Docteur à foin, ou par l'infiniment petit *Dom Bidot*, c'eſt-à-dire, ce *très-véridique* & *très-juſte Crouſeilhes.*

Pour ce qui eſt du Révérend Pere Meiffren, ſi nonobſtant toute ſa philoſophie, il n'a eu aucun ſuccès ſur l'eſprit de ſes confreres, je n'ai qu'à le remercier lui-même de ce qu'il a fait de ſon chef.

Il m'a remis ſa bourſe entre les mains, & m'a prié d'y prendre tout ce que je voudrois pour le pauvre infortuné que j'avois recommandé à ſa belle & délicieuſe humanité.

Comme il ne faut jamais jetter une pierre ſur le monceau de Mercure, il ne faut jamais rendre plus malheureux ceux qui le ſont déja. Je ne ferai pas un traité contre les Jacobins, dans lequel ils ſeroient certes bien baffoués, & auquel je les défierois de répondre, quand même ils viendroient

avec toutes les batteries rouillées de leur vieille Sorbone, & tous les gros & épais volumes que nous ont *crachés*, ſous divers formats, les plaiſans hommes de lettres qu'ils ont eus dans ces derniers tems, & qui ne ſont parus affublés que des papéraces moiſies d'une *théologaſtrie* bien & bien ſurannée (5).

Ces Religieux s'en vont donc ; qu'ils partent au plus vîte ? Il eût été à ſouhaiter que la Chrétienté ne les eût jamais connus.

3°. Loin de trouver aucune lettre dans cette *ligue ANTI-ÉLÉÉMOSYNAIRE* contre les Grands-Auguſtins, on y verra des éloges intariſſables en faveur de tout ce que je leur dois, pour ce qu'ils ont daigné faire envers mon pauvre recommandé.

Leur très-Révérend Pere Prieur, dont les ſentimens d'humanité ſont pouſſés à l'excès, l'a accueilli de lui-même chez eux, l'y a nourri & logé pendant près d'un mois, & lui a prodigué, ſoit en argent, ſoit en différentes marques d'attention, les témoignages de l'humanité la plus généreuſe.

Cet infortuné eſt depuis huit jours ſur la route de Paris en voiture, & la Providence, quoiqu'il ſoit pourvu d'argent plus que ſuffiſamment pour ſon voyage, lui offrira, ainſi que je l'eſpere, des reſſources de commiſération, en cas qu'il vienne à tomber malade, par quelques-uns de mes ouvrages dont je lui ai auſſi fait préſent.

N'eſt-il pas bien honteux que divers Laïques de l'un & de l'autre ſexe, ſur mes recommandations épiſtolaires, ou ſur celles que le Révérend Pere Prieur des Auguſtins a bien voulu faire de bouche

en faveur de cet infortuné, lui aient tendu des mains ſi généreuſes & ſi bienfaiſantes, tandis que de durs & d'inéxorables Hermites blancs, qui ſont très-graſſement nantis du bien des pauvres, dont leurs eſcroqueries prétendues céleſtes les avoient auparavant mis en poſſeſſion, ne lui ont miſérablement voulu départir que VILS 36 ſols ?

Mon indignation contr'eux eſt alors montée à ſon comble, & l'Evangile m'a fourni tout de ſuite une parabole divine, où ils ſont repréſentés au naturel.

On y voit un Prêtre qui eſt le barbare Dom Prieur, & un indigne Lévite qui figure parfaitement ſon plus que barbare coadjuteur, laiſſer, quoiqu'eux-mêmes ſoient dans le ſein de l'opulence, un miſérable que la faim étend preſque roide mort ſur les chemins, ſans aucune eſpece de ſecours, ou ſi l'on veut en voir ſortir quelqu'un de leurs mains, ce ſera la chétive ſomme de 36 ſols, pour aller d'ici à Paris.

Cette parabole eſt trop touchante, & s'adapte trop bien à ces deux barbares pour ne pas la rapporter ici en entier.

Qu'on ouvre St. Luc, & que d'après le chap. 10 de cet Evangeliſte, on reconnoiſſe dans ces deux Chartreux, le Prêtre & le Lévite que notre divin Maître nous a dépeints.......

Chap. 10, ℣. 30. Un homme allant de Jéruſalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillerent, & après l'avoir bien bleſſé, ils s'en allerent, le laiſſant à demi mort.

℣. 31. Il ſe rencontra qu'un Prêtre tenoit le même chemin, & l'ayant vu il paſſa outre.

℣. 32. De même un Lévite du même lieu, & l'ayant vu paſſa auſſi outre.

℣. 33. Mais un Samaritain qui voyageoit, paſſant auprès de lui, quand il le vit en fut ému de compaſſion.

℣. 34. Il s'approcha de lui en verſant de l'huile & du vin ſur ſes playes, il les banda; puis l'ayant mis ſur ſon cheval, il le mena à une hôtellerie & eut ſoin de lui.

℣. 35. Il tira le lendemain deux deniers qu'il donna à l'Hôte, & lui dit : ayez ſoin de cet homme, & ſi vous dépenſez davantage, je vous le rendrai à mon retour.

Très-vivement ému contre une pareille barbarie *carthuſienne*, je tirai encore un petit écu de ma poche, & je renvoyai tout de ſuite le lendemain à la même heure, avec une ſeconde épitre, mon pauvre recommandé à ce barbare Prieur des Chartreux, afin qu'il jettât aux pieds de ce dogue les 36 ſols qu'il en avoit reçu la veille, ſi ce moine ne ſe déterminoit pas à l'aumône à laquelle j'avois voulu l'engager moi-même.

Mais comme ſi ce dogue bipede, qui ſe fait entourer d'autres dogues dévorans à quatre pieds, lorſqu'il admet des humains inconnus dans ſon appartement, eût été extrêmement repentant d'avoir laiſſé ſortir de ſes pattes tenaces une ſi groſſe ſomme, il la reprit avec une avidité auſſi vilaine qu'elle eſt inconcevable, & ce fut alors qu'il ſe permit de nouveau contre moi toutes les infamies dont il avoit voulu me déshonorer.

Ce fut alors auſſi que ſon gros & gras frere

Portier renchériſſant ſur lui, débaccha encore plus fortement que lui contre la réputation d'homme juſte & d'homme très-probe, que je crois avoir inconteſtablement méritée dans la Nation pendant toute ma vie, & principalement par les foudres que j'ai oſé lancer, vers les premiers inſtans de cette ſalutaire révolution, contre les géans VIOLETS de l'Ariſtocratie *Calotine.*

Mais l'Evangile ne nous fournit-il que cette parabole contre ces deux indignes Chartreux ?

Si nous deſcendons du chap. de l'Evangeliſte, que je viens de citer, à ſon 16me, ne trouverons-nous pas encore dans la parabole du mauvais Riche & du Lazare, lapeinture bien naturelle de nos deux Chartreux & de mon pauvre recommandé ?

Il y avoit, nous dit St. Luc, chap. 16, ℣. 19, un homme riche qui faiſoit tous les jours une chere magnifique.

℣. 20. Il y avoit auſſi, ajoute-t-il, un pauvre nommé Lazare...... couché à ſa porte.

℣. 21. Lazare deſiroit ſe raſſaſier des miettes qui tomboient de ſa table, mais perſonne ne lui en donnoit.

Peut-on rencontrer une nouvelle peinture de ces deux Chartreux plus reſſemblante que celle-ci, & peuvent-ils être mieux condamnés que par le divin maître dont-ils ont l'hypocriſie d'affecter vis-à-vis des Idiots, la vie très-ſainte & très-édifiante ?

Des Chartreux qui nous diſent ſe mortifier en Jeſus-Chriſt avec une table exquiſe, délicieuſe, & très-amplement fournie tous les jours, ſont-ce de vrais Diſciples du Chriſt ?

Eſt-ce

Eſt-ce que la mortification ne conſiſte que dans l'abſtinence de certains mets ?

Son véritable eſprit ne va t-il pas plus loin, & ne nous interdit-il pas encore la délicateſſe des mets que nous choiſiſſons pour la ſimple ſuſtentation de notre vile machine corporelle, & les apprêts trop raffinés de ces mêmes mets, ainſi que leur ample variété ?

Si les Chartreux ſe mortifient, pourquoi eſt-ce que nos hauts Ariſtocrates vont faire chez eux une chere ſi ſplendide, ſi délicieuſe, & pour le dire en un mot, ſi ſybaritique ?

Ah ! Pauvres de Jeſus-Chriſt, comme vous êtes joués. Vous manquez de tout excepté de l'*Inédie* qui tourmente vos ventres, & des groſſes gouttes de ſueur qu'un travail journalier & forcé arrache à vos fronts.

Vous avez la ſimplicité de laiſſer entre des mains auſſi perfides le ſacré Tréſor éléémoſynaire des pauvres membres de Jeſus-Chriſt, parce que l'hypocriſie de ces malheureux Hermites qui ſont les lâches ſerfs, comme ledit St. Jacques ci-devant, des cruels Ariſtocrates qui vous oppriment, ſéduit votre bonne-foi & votre ingénue candeur.

Figurez vous bien l'horrible maniere dont ces Moines durs & orgueilleux gaſpillent inhumainement le ſacré dépôt qu'ils ont eſcroqué à vos bénignes mains, & obſervez encore très-bien que l'abominable gaſpillage qui s'eſt fait dans ces derniers tems par tant de voraces ARGENTIERS miniſtériels au Thréſor de notre infortunée Nation, ne

s'éleve pas à des ſommes ſi exhorbitantes, ſi nous en jugeons par les proportions.

Quelle déprédation ces Moines ne font-ils pas au bien des Pauvres, pour s'ériger en ARCHITRICLINS des Ariſtocrates ?

Quelle lingerie, quelle vaiſſelle, quelle cave, quelles proviſions de tout genre, quels pourvoyeurs multipliés & lointains ne leur faut-il pas, pour étaler l'oſtentation d'un luxe auſſi condamnable & auſſi *Anti-Evangélique* ?

Quels fonds ne faut-il pas laiſſer dormir, & ravir malheureuſement à la circulation du commerce, pour former & pour entretenir tous les inſtrumens ſomptueux, les vins délicats, & les proviſions recherchées qui ſervent à de pareilles tables ?

Quels frais ne faut-il pas faire pour mettre les Mers, les Etangs, & les Rivieres les plus éloignées, chacun à la contribution partielle des poiſſons & des coquillages les plus rares & les plus exquis, lorſque des bouches d'un tel *paraſitiſme* ſont appellées dans l'opulent Cloître de Bruno ?

Mais, dira-t on, l'énorme quantité de linge, de vaiſſelle, de vins, de proviſions, &c. contre laquelle je me récrie, eſt néceſſaire à des Hermites ſujets à recevoir des Etrangers, & à leur donner l'Hoſpitalité.

Eh quoi ! les Hermites de Bruno qui réſident à Aix ont-ils un pareil aſſujettiſſement.

Ne peut-on pas dire au contraire que les Chartreuſes, qui attirent des étrangers chez elles, ne les invitent à y venir que par la maniere très-

ſomptueuſe & très-pleine d'oſtentation avec laquelle elles ſe ſont miſes du commencement ſur le pied de les recevoir ?

Le courtiſan va-t-il viſiter des Chartreuſes ? Il ſe ſoucie bien des Hermites de Bruno. Ainſi ceux qui y vont n'y ſont attirés que par la grande chere; & pourquoi ces Moines orgueilleux & prodigues leur tendent-ils malheureuſement un hameçon auſſi *Anti-Evangélique* ?

J'eſpere que les nouvelles adminiſtrations & les modernes Municipalités qui s'érigent aujourd'hui pour le bonheur de l'empire François dans nos 83 départemens, ne conniveront pas par leur aſſiſtance aux Galas de ces MAUVAIS RICHES, & que pour obvier à la continuation de la dilapidation que ces hommes pleins d'oſtentation font du ſaint & redoutable patrimoine du Chriſt, elles leur interdiront toutes les ſomptueuſes feſtivités, dont ils ont donné le ſcandale juſqu'à aujourd'hui (6).

J'eſpere encore qu'elles les feront avertir pour le mois prochain de ſupprimer totalement celle qui eſt ſi recommandable chez eux dans leur calendrier du même mois, avec ménace d'enjoindre aux Gardes Nationaux qui ſont ſous leur commandement, d'aller leur enlever comme de véritables Harpies céleſtes,

> At ſubitæ horrifico lapſu de montibus adſunt
> Harpiæ. . . . . . .
> Diripiuntque Dapes, *Virg. Æn.*, *Lib.* 3, *verſibus*, 225, 226 & 227.

ces indignes bombances qu'ils auroient l'audace

d'apprêter pour le *Parasitisme* Aristocratique qu'ils se font une vaine gloire d'attirer chez eux ce jour-là, afin d'en faire dans leur cour un banquet pour les pauvres.

En effet, ne vaut-il pas mieux soulager, au prorata de la dépense que montera la profusion de ce Gala, les pauvres Paysans de cette ville contre lesquels nos Augustes Représentans seront bientôt obligés de faire porter, dans leur sage justice distributive, de nouveaux impôts passagers que l'énorme *déficit* de la France rend malheureusement nécessaires dans ces tems désastreux, & si pleins d'honneur pour eux ?

Quoi ! tandis que nos Augustes Représentans ramenent le reste des VIOLETS, qu'ils ne nous laissent que pour un tems, à l'esprit du second siecle de l'Eglise, nos sages administrations souffriroient-elles que deux indignes Hermites blancs, dont la Nation a repris les biens que leurs fraudes hypocrites lui avoient volés, continuassent d'en gorger des bouches scélérates d'où il ne peut sortir qu'une épaisse & noire fumée d'Aristocratie ?

Que les deux avares & orgueilleux Hermites-Blancs, dans lesquels nous avons la fidelle peinture du Prêtre & du Lévite Anti-Evangéliques de St. Luc, ne se plaignent pas de l'âpre traitement qu'ils endurent sous ma plume, ils l'ont provoquée.

Ils sont mes aggresseurs, & comme deux Taureaux CORNUPÉTES, si connus sur les Médailles des Romains, ils se sont méchamment ruées sur moi pour me fendre par le milieu du corps avec toute

leur groſſe force *Carthuſienne* ; mais comme ils ne ſont pas inviolables, ainſi que nos auguſtes repréſentans, il m'eſt reſté encore aſſez de force dans mon bras gauche, quoique je ſois paralyſé du bras droit, pour briſer leurs cornes & les rendre la riſée de la Nation.

Ainſi, que certains laïques, que certains calotins, & certains Religieux de cette ville, qui ont l'eſprit à l'envers, & qui s'aviſent en tapinois en mon abſence de *Sycophantiſer* contre moi, réfléchiſſent très-ſérieuſement ſur cette diatribe *Carthuſienne*, & qu'ils redoutent infiniment mes Syllabes Cra, Cre, Cres, ſi je viens à découvrir leurs perfides noms.

Ils ont encore devant les yeux, ſur la fin de la page 131 de mes Notes ſur ma *Lettre véritablement philoſopique à l'Evêque de Clermont*, une peinture effroyable d'un Robin ſcélérat, contre lequel je n'aî qu'une ſémi-preuve pour l'exterminer totalement de la ſociété.

Cette peinture doit les éloigner entiérement des provocations que leur téméraire *inſulſité* les enhardiroit à me faire.

J'ai une adreſſe bien redoutable à de pareils Idiots. C'eſt celle de pouvoir tout dire ſans me compromettre.

Si je joins à cette adreſſe l'öſtenſion de l'obſervance continuelle de toutes les vertus ſociales qui rendent un homme entier & inviolable parmi ſes ſemblables, j'ai le droit d'écraſer avec la plume qui me ſert de marteau, tous les Bipedes qui viennent heurter mes coudes.

Je ſais que la calomnieuſe malignité s'eſt permis contre moi bien des fois des brocards qui arracherent au Chriſt cette belle maxime, que St. Jean nous retrace dans le ℣. 7 de ſon 8me. chapitre.... *Qui ſine peccato eſt veſtrûm, primus in illam lapidem mittat.*

Mais que font de pareils Brocards contre mes auſteres vertus politiques ?

Peuvent-ils entamer ma probité, mon équité, & ma grande humanité ?

Mes ſycophantes voyent-ils, d'après S. Mathieu, (Ch. 7., ℣. 3) & d'après St. Luc, (Ch. 6, ℣. 41.) la groſſe poutre qui creve leurs yeux ?

Si j'ai fait tort à quelqu'un, diſoit St. Paul, dans le Ch. 25 des Actes, ℣. 11, ou ſi je ſuis coupable de quelque crime, je ne crains point les reproches, & même la mort, mais ſi les reproches dont m'accablent tant d'indignes gens, ne ſont aucunement fondés, aucun ne peut me mettre entre leurs mains. J'en appelle à Céſar, c'eſt-à-dire, à la ſouveraine raiſon qui écraſe elle ſeule les injuſtes détracteurs & les faux plaignants.

Que ſi ces êtres pervers & ces ennemis implacables de la juſtice veulent abſolument que je ſois flagellé dans les boſquets d'Idalie, j'y conſens pour plaire à la petiteſſe de leur eſprit, & à leur très-LOYALE malignité ; mais que ce ſoit au moins, ſelon le jugement de Jehan de Meun (7), le premier P... ſſier d'entr'eux, qui frappe le premier coup de Verge.

Rien ne m'étonne de leur part, parce que je me

ſuis toujours dreſſé à me former une grande ame ; & que toujours vrai eſtimateur de moi-même, je n'ai pas encore cherché à me venger des injures, qu'un tas de viles grenouilles a coaſſées contre moi, parce que je ne les ai jamais ſenties.... *At ille ingens animus, & verus æſtimator ſui, non vindicat injuriam, quia non ſentit.* (*Sen. de irâ, lib.* 3., *C.* 5.)

Cet Avant-propos devoit finir ici ; mais comme j'ai reçu hier de mon aimable Recommandé une lettre qu'il m'a écrite de Châlons-ſur-Saône, le 14 de ce mois, je ſuis obligé d'en donner la copie, afin de faire voir au public combien les idées ſur ma *lettre vraiment philoſophique* à l'Evêque de Clermont, &c. ſont différentes.

On verra par cette lettre combien le Major de la Garde Nationale de cette grande cité penſe différemment du Prieur des Chartreux d'Aix, ſur cette même lettre dont j'ai eu l'honneur de faire préſent à ſa très-illuſtre & très-généreuſe garde.

La lettre de mon Recommandé ſera ſuivie d'une de celles que j'ai écrites à cette même garde, pour lui apprendre quel eſt le degré de liberté que notre très-malheureuſe nation, peut avoit acquis dans notre très-ſolemnelle fédération, & dans la plupart des décrets de notre Aſſemblée Nationale.

F I N.

NOTES DE L'AVANT-PROPOS.

(1) JE ne dis pas assez, & ma conscience m'oblige à ajouter que j'avois eu, depuis ma 13me, jusqu'à ma 15me. année, la velléité de me faire Chartreux.

Tous les jours de congé du College, toutes les Fêtes, & tous les Dimanches, j'allois m'enfermer aux Chartreux de cette Ville, dont la maison me paroissoit alors l'asyle de l'innocence & de la candeur, & la seule grotte d'où je croyois suinter le beaume de toutes les vertus.

Ce qui me détourna du dessein que j'avois d'embrasser leur Institut, ce fut l'Anecdote suivante.

J'étois un jour invité à dîner chez le Pere Sacristain de cette Maison, avec lequel j'avois lié, depuis deux ou trois ans, une très-grande connoissance.

Avant d'aller nous mettre à table, il prit envie à ce bon Religieux, qu'on appelloit Dom *François*, & qui me paroissoit alors un homme d'environ 58 ou 60 ans, de faire la revue d'un figuier qu'il avoit à côté de la Sacristie.

Comme le figuier étoit un peu haut, je lui tins l'échelle, par laquelle il arriva à ses plus hautes branches.

Un vent assez fort souffloit alors. Sa symarre voltigeant de droite & de gauche au gré de son souffle, comme mes yeux étoient fixés sous ses pieds, de peur que l'échelle ne glissât, je vis en ce moment un spectacle qui allarma ma candeur, & qui me rélégua sur le champ hors de cette Chartreuse, avec serment formel de ne plus y revenir.

Je vis ce bon homme sans culotte, & j'avoue que ma surprise fut extrême, quelle qu'ait pu être la cause de cette partie de nudité.

(2) Je donnerai ailleurs un peu mieux le titre & la description de ce livre, qu'on ne les trouve dans le 2nd. tome de la Bibliographie, pag. 54 -- 57, n°. 994.

Se persuader que le *Gros* Guillaume ait déja pris cette tâche avant moi, c'est tomber dans une belle erreur.

Il n'y a qu'à lire le titre écorché qui eſt dans le premier tome de ſon catalogue du Duc de la Valliere, pag. 343, n°. 1317.

Encore s'y voit-il ſans deſcription, & ſans renvoi même à la Bibliographie.

Le ladre auroit eu peur de faire valoir le livre de ſon couſin qui a fait ſa propre fortune & ſa réputation, s'il ſe fût aviſé de faire ce renvoi, ainſi que beaucoup d'autres dont il a cru très honnête de ſe diſpenſer.

(3) Bayle dans ſon Dictionnaire de 1720, nous tranſmet cette anecdote d'après cet ancien Hiſtorien François.

On la trouvera dans les notes qui brodent ſon article, intitulé *Grégoire le Grand*, Tome 2, pag. 1306, col. 1.

(4) Légende Dorée, ou Sommaire de l'Hiſtoire des Freres Mendians de l'Ordre de St. Dominique & de St. François, comprenant briévement & véritablement l'origine, le progrès, la doctrine & les combats d'iceux, tant contre l'Egliſe Gallicane principalement, que contre les Papes, & entr'eux-mêmes depuis quatre cens ans. A Amſterdam aux dépens de la Compagnie. M DCC XXXIV. in-8°.

Cette Légende Dorée s'accolle avec l'*ALCORAN DES CORDELIERS*, *tant en latin qu'en François*, &c. imprimé au même endroit en la même année, avec des figures deſſinées par B. Picart, in-8°., 2 vol., & cette accollade vaut alors de 15 à 18 liv.

(5) Il eſt certain que mes *pauvres* Jacobins ſeroient non ſeulement bien baffoués, mais encore abominablement exécrés, ſi je faiſois entrer dans un pareil traité les anecdotes terribles que j'ai ſur leurs convulſionnaires de la rue St. Dominique de Paris.

Que diroit la chrétienté de leurs crucifiemens des Vierges pratiqués à leur maniere ?

Mais je m'en tiens ici ſeulement à deux de leurs prétendus Ecrivains modernes.

L'un eſt domicilié à Rome, & l'autre l'étoit de mon tems à Paris.

Celui de Rome s'appelle Fabricy, & eſt natif de St. Maximin en Provence. Comme dans cette Ville il a appris à ſe repaître de fables eccléſiaſtiques, ne fut-ce que de celle de la *Sainte-Baume*, il a apporté à Rome le même amour pour le merveilleux.

Mais il l'a tourné vers ce qu'il appelle la RELIGION en grand.

Ce vaillant champion des fables papales a cru devoir faire paroître, en M. DCC. LXXII, deux gros énormes vol. in-8°., intitulés...... *Des Titres primitifs de la Révélation*, *&c.*

Mais de quelle révélation nous fournit-il les titres ?

N'eſt-ce pas de celle que les Théologaſtres comme lui appellent POSITIVE, & dont l'immenſe légion de Théiſtes ou de ces ſages & très-ſages Philoſophes qui ſe ſont élevés de nos jours, ne ceſſe de demander à cor & à cri la néceſſité & les preuves inéluctables de ſon exiſtence.

Il a cru devoir mettre à la tête de cet ouvrage un très-ample diſcours préliminaire, dans lequel il m'excite à rire, & il prétend prouver aux incrédules, d'après Bayle lui-même, la néceſſité de cette même révélation POSITIVE.

C'eſt à la pag. XXV de ce même Diſcours que nous voyons ſon adreſſe à choiſir dans Bayle l'argument favori dont il prétend ſe ſervir avec très-grand ſuccès contre lui, & contre les autres incroyans.

Il nous renvoie à une note que cet Auteur a faite ſous ſon article *Bunel*, (pag. 700, col. 2, ſuite de la lettre E de l'édition de 1720), quoiqu'il en cite lui-même une autre de beaucoup poſtérieure.

Voici l'extrait de cette note de Bayle : » Je trouve, dit » Bayle, que le jugement de Polus eſt le plus ſenſé que l'on » puiſſe faire de la philoſophie, & je ſuis ravi qu'un tel » Auteur me fourniſſe de quoi confirmer ce que j'établis en » divers endroits, que notre raiſon n'eſt propre qu'à brouiller » tout, & qu'à faire douter de tout ; elle n'a pas plutôt bâti » un ouvrage, qu'elle vous montre les moyens de le ruiner. » C'eſt une véritable Pénélope, qui pendant la nuit défait » la toile qu'elle avoit faite pendant le jour. Ainſi le meilleur » uſage que l'on puiſſe faire des études de la Philoſophie, » eſt de connoître qu'elle eſt une voie d'égarement, & que » nous devons chercher un autre guide, qui eſt la lumiere » révélée. »

Bayle ne ſait ce qu'il dit ; il étoit né Calviniſte ; il s'étoit par conſéquent infatué des préjugés de la révélation *poſitive*.

Tout ce qu'il dit ici contre la raison ne le prend-il pas dans la raison même qu'il veut combattre?

Certainement il faut une révélation quelconque. Je le démontre dans mes *Lettres Philosophiques*, & dans ma *Lettre vraiment Philosophique à l'Evêque de Clermont*; mais la révélation que j'y dis NÉCESSAIRE, est bien différente de celle de Bayle & des Calvinistes qui est toute *positive*, qui n'est aucunement prouvée, & qui ne peut absolument l'être.

Tout ce que Bayle dit dans cet endroit contre la raison, n'est pas contre cette admirable rectrice de l'esprit humain en général, mais seulement contre la sienne.

Eh quoi! parce qu'il aura le cerveau trop foible, à cause qu'il n'aura pas assez étudié, & qu'il ne se sera pas formé une analyse exacte des études qu'il auroit dû faire, faudra-t-il que le Jacobin Fabricy l'oppose aux Théistes qui ont raison de combattre cette prétendue révélation positive? Voyez sa page XXV.

Raisonner ainsi, c'est JACOBINER.

Est-ce qu'une réfutation de Bayle peut servir de démonstration contre les Théistes?

On peut dire que ce Jacobin est dans ce gros livre dans une perpétuelle ignorance de ce que les Philosophes appellent *ignoratio elenchi*, & qu'il est perpétuellement dans la pétition des principes.

Qu'il nous vante tant qu'il voudra ses prétendus vaillans Jacobins, ses Hugues de St. Cher, ses Raimond Martin, ses Sanctes Pagnini, ses Malvenda, &c. dont il dit que le nom seul fait l'éloge, c'est bien peine perdue.

Tous ces prétendus grands hommes ne sont que de grands enfans qui errent dans leur profonde sospitation, & qui ne sortent malheureusement jamais de l'ignorance dont je viens de parler. Cela pouvoit-il être autrement dans les siecles où ils florissoient?

Le flambeau de la critique & de la très-bonne Philosophie avoit-il percé le voile ténébreux qui les couvroit?

Mille controversistes de cette classe ne doivent être regardés que comme des Cuisiniers & des sous-Cuisiniers en Cour de Rome.

Voyez sut ces prétendus Savans Controversistes, la pag. 90 de ses *Lettres d'un Romain à M. de Villefroy*, &c. Rome, M. DCC. LXXIV., in-8°.

L'autre résidoit autrefois à Paris.

Comme il étoit Auteur ou Editeur de divers gros mauvais ouvrages, il crut que sa réputation *umbratile* pouvoit lui permettre de venir visiter le savant Musæe de raretés, que je dressois alors pour *l'ex Duc* de la Valliere, qui a eu la basse gaucherie d'en tirer un aussi frêle parti de son vivant, & dont l'héritiere qui a une *glebe* d'esprit cent mille fois plus bornée que l'ancienne *glebe Ducale* qu'elle avoit la folle gloire de posséder avant notre excellente révolution, n'a pas tiré plus d'avantage que lui.

Il s'imagina vers l'an 1772 ou 1773, & un peu après son émission de l'*Analyse des Conciles généraux & particuliers*, en trois gros vol. in-4°., dont on trouvera le titre tant bien que mal à la pag. 73, (N°. 435) du premier tom. du cat. de cet *ex-Duc*, composé par Nyon l'aîné, en 6 gros vol. in-8°. & châtré malicieusement contre moi dans sa préface (pag. VII), lorsqu'il fut distribué en M. DCC. LXXXVIII. dans le public, ainsi que je le démontrerai par un acte que j'ai fait dresser devant Notaires en 1785, ce Pere s'imagina, dis-je, de venir arrogamment JACOBINER vis-à-vis de moi.

Je ris sous cape en le recevant, parce que je prévoyois bien que j'allois arracher à son front orgueilleusement monachal, une sueur mortelle en lui montrant tant de choses curieuses qu'il ne connoissoit pas, & dont même il ne se doutoit pas.

L'instant de cette grosse sueur ne fut pas bien reculé, & mon Moine ne pouvant pas retenir les grosses gouttes de sueur qui sortoient de son front, prit vitement le parti de se retirer, après avoir imprimé sur le parquet du Musæe où il étoit entré, par le moyen de la sueur dont il l'innonda, ces mot terribles..... *En fait de livres & d'éditions curieux & rares, je ne suis qu'un gros ignorant.*

En effet, après divers morceaux de ce genre, dont je l'avois regalé, & qu'il ne comprit pas plus, que son Fabricy n'entend la révélation NÉCESSAIRE, je lui avois mis sous les yeux une édition du *Synodia Ugonia*, que j'avois fait apporter de ma chambre par le laquais que cet *ex-Duc* m'avoit attaché, & que je n'avois pas mise dans son Musæe, afin de la conserver pour moi.

Celle que cet ex-Duc avoit étoit de 1565. Voy. le 1er. tom. de son cat., par le gros & le *vaillant* Guillaume, pag. 133, n°. 337, in-8°.

Mais la mienne eſt ſans datte, & eſt d'environ l'an 1532.
J'en donnerai la deſcription ailleurs.

Elle eſt infiniment rare, & elle a été inconnue à l'Abbé Salmon (pag. 624 de ſon Tr. de l'Et. des Conc. &c., in-4°., Paris, M. DCC. XXIV.) & aux nouveaux Editeurs de Moreri tom. 10, pag. 572, col. 1.)

Ses Editeurs ſe ſont même trompés, en intitulant celle de Veniſe 1565; dont ils nous parlent.... *Synoda Ugonia.*

Mon *pauvre* Jacobin ne tenant plus à mes obſervations *Bibliologiques*, prit ſoudainement le *decampativos*, & me débarraſſa de ſa groſſe & lourde figure.

Ainſi, ſi ce Traité paroiſſoit, j'aurois pluſieurs âneries & pluſieurs gaités de ce genre à y gliſſer.

Je n'y omettrois certainement pas l'Anecdote du gaillard Cordelier qui, retrouſſant la ſimarre d'un Jacobin, & faiſant ſauter les boutons de ſa culotte, en pleine rue, le feſſa devant Dieu & tout le monde, parce qu'il le trouva récalcitrant à la croyance du myſtere de l'Immaculée Conception, que nos fier-à-bras Cordeliers nous ont tirée de leur capuchon, quoiqu'il ſoit fort étroit.

Je n'eſtime donc de tous les Auteurs de cet Ordre que le Pere *Audiffredi*, qui s'eſt appliqué à une étude très-sûre, très importante & très-néceſſaire.

Il a réfuté ſur la Bibliographie, qui concerne les premieres éditions de Rome, *Maittaire*, *Orlandi*, le Pere *Laire* de l'Ordre des Minîmes, & véritablement auſſi minîme dans cette partie, que lui & ſon *gros ſavant Pere Roux* le ſont dans l'Ordre dans lequel ils ont fait profeſſion.

L'ouvrage de ce Jacobin là deſſus, a été imprimé in-4°. à Rome en M. DCC. LXXXIII.

Il ſe vend 18 liv. en France; il eſt aſſez exact & aſſez rempli.

Mais je lui prouverai, quand il le voudra, qu'il n'eſt, ſur la maniere de reconnoître les formats par la marque du papier, que mon plagiaire, qu'il ne connoît certainement pas toutes les éditions qui ont été imprimées à Rome dans le 15me. ſiecle, & qu'il en eſtropie beaucoup d'autres qu'il cite, ainſi que j'ai déja commencé à le faire vers les pag. 47, 48 de mon *Reveil-Matin MS.*

(6) Une des feſtivités bien ſcandaleuſes de ces vilains

Moines, c'eſt celle qu'ils ont donnée, il y a environ deux mois, aux obſéques du dernier Moine qu'ils ont enterré.

Ces Moines anti-Chrétiens auroient bien dû ſe reſſouvenir alors de l'eſprit du proverbe que le Chriſt nous donne dans St. Mathieu, Ch. 8, ℣. 22, & qui eſt conçu ainſi........ *Sine ut mortui ſepeliant mortuos ſuos.*

Eſt-ce que par le mot *mortui* de ce proverbe, le Chriſt n'entend pas ces malheureux mortels qui font des orgies funebres ſur la foſſe de leurs morts, & qui ſont imitées des Payens, & ſur-tout des funérailles des anciens Marſeillois, comme on le voit dans les *Antiquités conviviales de Guillaume Stuckius*, in-fol., dans les funérailles des Anciens, par Guichard, in-4°., & dans les funérailles des Romains, par Kirchmann, in-16 ou in-8°.

Eſt-ce bien ſe reſſouvenir de la formule du jour des Cendres, de ces mots du Pſalmiſte. . . . . . *Memora noviſſima tua*, &c., & de ces autres que St. Jerôme prête à St. Cyprien. . . . . *Memento mortis tuæ, & non peccabis*?

Faut-il que Seneque apprenne à des Chartreux à n'avoir aucune hilarité conviviale, par la penſée que nous devons avoir de notre mortalité. . . . . . . (liv. 3 *de jra*, C. 42) *Poterimus autem (purgare mentem) adnitamur modò. Nec ulla res magis proderit quàm cogitatio mortalitatis.*

Cette penſée d'un Payen, qui eſt totalement Chrétienne, aura-t-elle jamais lieu dans les *comeſſations* funebres de ces Corbeaux blancs, comme on les appelle en Allemagne, dans Stuckius ci deſſus.

Qu'on me diſe à préſent que les Corbeaux blancs ſont rares, j'en citerai tout de ſuite dans Aix une remiſe d'environ 13 ou 14, que la fainéante, l'indocte & l'hypocrite ſecte de Bruno s'y eſt conſacrée.

Eh quoi! un enterrement de confrere leur fournit l'occaſion d'un gala!

Voilà certes des Moines bien morts au Chriſt, & véritablement crucifiés mentalement pour lui!

N'eſt-ce pas la religion dont les *Jean de Dieu*, les *Maury* & les Abbés d'Aymard nous parlent avec tant d'emphaſe & tant d'émotion?

O Moines *Comeſſateurs*, ſavez-vous votre St. Paul? Ne nous dit-il pas dans ſa lettre aux Galates, chap. 6, ℣. 14,

que l'accompliſſement de toute la loi conſiſte dans le ſeul précepte: VOUS AIMEREZ VOTRE PROCHAIN COMME VOUS-MEME.

N'eſt-il donc pas juſte que ſi vous voulez paſſer pour l'accomplir, vous dépenſiez au moins autant pour le prochain qu'on vous recommande de ſecourir, que vous dépenſez pour les *comeſſations* funebres qui vous attirent le charmant nom de CORBEAUX BLANCS.

(7) L'Anecdote de Jehan de Meun ſe trouve ſur le folio *verſo* 591 de l'édition des Œuvres de Claude Fauchet, in-4º., Paris, David Leclerc, M. DC. X., dont il y a des exemplaires qui portent l'adreſſe de *Jean* de *Hacqueville*. comme celui de l'ancien Duc de la Valliere.

Cette Anecdote roule dans Jehan de Meun ſur un frappement de verges par des Dames. Je l'ai changé moi-même, comme on le voit, pour le cas que les malévoles deſireroient contre moi.



PREMIERE



PREMIERE LETTRE

Au Prieur de la Chartreuse d'Aix.

Du 11 Août 1790.

MONSIEUR LE PRIEUR,

Si la charité étoit exilée de dessus la terre, elle auroit certainement une retraite dans vos saintes cellules.

Je viens vous prier moi-même de secourir de tout votre pouvoir un brave jeune homme qui a déja eu recours à vous, & qui, faute d'avoir rencontré un Orateur Chrétien qui plaidât pour lui, n'a pu obtenir de vous que 12 sols.

Il vous remettra un des sept ouvrages que je viens de faire ici dans l'espace de 18 mois.

Vous me ferez le plaisir de l'agréer en présent, & vous y lirez comment j'y traite les barbares (1), Evêques qui, engraissés des biens du Christ, n'ont que des entrailles de fer pour les malheureux.

C

Vous ſavez, Monſieur le Prieur, que la Charité eſt de tous les pays, qu'elle s'étend à tous les Mortels au PRORATA des facultés qu'a celui à qui l'on demande, & de l'état que poſſede celui qui eſt forcé de demander.

Qu'on ne diſe pas que la charité doit ſe borner aux lieux qu'habite celui qui eſt ſollicité à la faire. St. Paul ne quêtoit il pas en Macédoine pour la Judée ? V. ſa ſeconde aux Corinthiens, Ch. 1er., ℣. 16, & principalement les ℣℣. 25 & 26 du 15me. Ch. de ſa lettre aux Romains.

Le brave jeune homme que j'ai l'honneur de vous adreſſer vient de rencontrer une place de douze cens livres à la Municipalité de Paris ; il n'a pas le ſol pour ſe rendre en cette ville ; il devoit même ici 33 liv. que j'ai payées moi-même pour lui, c'eſt tout ce que j'ai pu faire. Il lui faudroit encore cent dix livres pour les frais de ſon voyage, qu'il ne peut faire à pied pour raiſon de ſanté, & pour ne pas arriver tout déguenillé à ſon poſte. Il faut donc que les bonnes ames s'intéreſſent à ſon ſort, & faſſent tous les efforts poſſibles pour lui donner ou le total de ſa dépenſe, ou la moitié, ou le tiers, ou au moins le quart.

L'ouvrage que je vous envoie, Monſieur le Prieur, eſt à l'Aſſemblée Nationale à laquelle j'en ai envoyé un nombre d'exemplaires faiſant environ cent Piſtoles pour ma contribution patriotique.

C'eſt dans cet ouvrage que le Prélat de votre ville, ainſi que ceux de tout le Royaume, apprendront à connoitre la Religion du Chriſt, & nommément ſur ſes pages 192, 193, 194 & 195.

Je les vends ſept livres, & bientôt je n'en aurai plus.

Ainſi, Monſieur le Prieur, à ma priere, ayez la bonté de faire le plus grand effort que vous pourrez, pour le jeune homme que je vous recommande.

Vous ſçavez que le Chriſt nous dit par la bouche de St. Jerôme, qu'il ne faut aux Monaſteres ni Egliſes ſuperbes, ni Autels décorés de filets d'or, ni aucuns ornemens précieux. V. la pag. 408 du livre que je vous envoie.

Vous n'ignorez pas, Monſieur le Prieur, que St. Exupere de Toulouſe vendoit les Calices d'or & d'argent pour ſecourir les pauvres (2). V. la pag. 6 du même Ouvrage.

Le Docteur Launoy a publié en 1663, *in-8°*. la ſeconde édition de ſon traité . . . . *de curâ Eccleſiæ pro miſeris & pauperibus*, dans lequel il fait voir que les Saints ont vendu leurs Vaſes ſacrés d'or & d'argent pour ſecourir les pauvres. V. la pag. 18 de mon Ouvrage.

En effet, que font à Dieu des burettes & des plats d'argent aux Egliſes, quand il leur adreſſe des pauvres néceſſiteux qui ſont ſon chef-d'œuvre & ſon vrai temple (3)?

Je ſuis,

MONSIEUR LE PRIEUR,

avec une entiere confiance en votre ſainte ſollicitude,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

L'Abbé RIVE.

Notes que la grossiere imprudence de ce Prieur m'a forcé d'ajouter après coup au texte de cette lettre.

(1) Ah que les esprits sont petits dans les cellules des Chartreux ?

Cette proposition indéterminée qui est de toute vérité, & qui admet néanmoins des exceptions, fournit à ce Prieur très-mauvais logicien l'occasion de me faire passer pour un fils de Baal-Zebub vis-à-vis de mon pauvre Recommandé

(2) Sidoine Apollinaire, qui florissoit sur la fin du 5me. siecle, ne vendoit-il pas sa vaisselle d'argent pour soulager les pauvres, à l'insçu de sa femme, qui faisoit les honneurs de sa maison épiscopale ?

Si ce Prélat étoit si humain & si compâtissant, n'est-ce pas parce qu'il étoit marié, & que le lien du mariage humanisoit ses mœurs ?

Mais un Cœnobite austere qui n'offre dans sa personne qu'un Ours *Sylvestre*, peut-il montrer la même humanité ?

(3) Ce Prieur crut exercer un grand acte de générosité, en faisant donner 36 f au porteur de cette lettre, & il se permit de lui dire TRÉS-CHARITABLEMENT, qu'il eût reçu une plus grande marque de bienfaisance, s'il ne se fût pas présenté à lui avec une lettre de ma part.

Mais, Vilain Moine, quoique tu me regardes comme un démon, ta charité doit-elle se dessécher envers un innocent qui se trompe comme moi sur les vertus que je te supposes, & que tu n'as pas ?

Ne sçais-tu pas qu'un Saint de tes légendes fabuleuses a fait l'aumône au Diable déguisé en Pauvre, parce qu'il lui demandoit au nom du Sauveur que tu recrucifies dans tes tables INTENDANTORIALES ?

SECONDE LETTRE au même Prieur des Chartreux, le 12 Août 1790.

MONSIEUR LE PRIEUR,

Je ſuis obſtiné comme la Chananée à votre pourſuite, & je ne peux me perſuader que vous n'ayiez donné que des calambrenes à la perſonne que j'ai eu la confiance de vous recommander. C'eſt ici la derniere miſſive que je vous écris, & enſuite vous jugerez par vous-même, ſi je ſçais faire un traité qui faſſe honneur à mon humanité dans toute la France, & qui attire ſur vous l'opprobre de dureté que vous paroiſſez mériter.

J'aime à croire, par très-grande raiſon de charité fraternelle, que la dureté que vous avez montrée, n'eſt que ſpécieuſe, & que vous avez craint d'être trompé. Cela eſt ſi vrai, que vous vous êtes fait garder par votre gras & très-gras Frere Portier.

Cette précaution ne vous étoit aucunement néceſſaire, ſur-tout lorſque vous receviez quelqu'un de ma part, & avec une lettre de confiance.

Vous devez ſentir, Monſieur le Prieur, que je ne haſarde jamais ma recommandation, que ma lettre doit vous apprendre que je ſuis bon phyſionomiſte, & que j'ai le malheur d'éprouver de vous un rebut auquel je ne m'attendois pas.

Plein de confiance aux paroles de Tertullien,

qui nous dit que la priere réitérée eſt un bélier qui abbat, à force de coups, les murailles de la forteresſe céleſte, je reviens à l'attaque auprès de vous en faveur de la perſonne que je vous ai recommandée, & j'eſpere, malgré vous, d'obtenir de vous le quart que je vous ai demandé.

Il ſeroit bien beau qu'un Prieur des Chartreux ne ſçût pas rogner dans ſon économie domeſtique vingt ſols par jour pendant un mois ſur la table de ſes Moines, pour faire une œuvre extraordinaire pendant ce laps de tems.

Diſtinguez bien, Monſieur le Prieur, la qualité des demandeurs, & la différence des cas qui ſe préſentent à vous.

Que dans les cas communs vous alléguiez ce que vous avez allégué hier, cela ne me ſurprend pas. Mais que vous ayiez répondu dans un cas extraordinaire, comme ſi c'étoit un cas commun, j'en ai la plus grande ſurpriſe.

Qu'avez-vous beſoin, pour l'édification du troupeau de Jeſus-Chriſt, de faire dévorer la ſubſtance des pauvres à tant de gueules paraſites qui affluent chez vous le jour de St. Bruno ?

Dieu vous recommande les pauvres ; mais il vous interdit les gueules béantes de tant de Procureurs, auxquels vous faites goinfrer ce jour-là le patrimoine de l'Egliſe & des pauvres néceſſiteux.

Vous dites que vous n'avez point de filets d'or pour votre maître-autel, que vous n'avez ni burettes ni baſſins d'argent. A moins qu'un Prieur très-charitable qui vous aura précédé ne les ait vendus pour les pauvres, ou que vous ne les ayez

fait porter vous-même à la Monnoie depuis le Décret de l'Aſſemblée Nationale, rendu ſur la fin de Septembre dernier, vous me permettrez de vous affirmer que vous avez de tous ces ornemens de luxe.

Quand j'avois la velléité de me faire Chartreux, il y a environ 46 ans, j'allois preſque toutes les ſemaines, & ſur-tout dans les grandes feſtivités, aider le Sacriſtain que vous aviez alors, & qu'on nommoit Don *François*, à dégarnir votre maître-autel, & j'ai vu moi-même de ces filets d'or, & de cette vaiſſelle ſomptueuſe pour vous.

Excuſez-moi ſi je vous ai cru digne de mon livre.

Je vois, Monſieur le Prieur, que vous avez une conſcience bien petite & bien étroite; je ne vous en blâme pas; vous êtes tel que Dieu vous a fait.

Mais je ne peux que vous blâmer très-fortement, 1°. d'avoir oſé dire à la digne perſonne que je vous ai recommandée, que je ſuis une très-mauvaiſe *recommendation.* Etes-vous meilleur que moi, Monſieur le Prieur ? La charité vous recommande-t-elle de vous élever en bonté au deſſus de moi ?

Ne ſçavez vous pas ce que l'Evangile ordonne à votre pharifaïſme de vous dire. . . . . *Quid autem vides feſtucam in oculo fratris tui, trabem autem quœ in oculo tuo eſt, non conſideras* ? St. Luc, ch. 6, ℣. 41, & St. Math., ch. 7, ℣. 3.

2°. *Que je ne ſuis pas une bonne protection.* Eſt-ce à cauſe de ma grande humanité, ou parce que j'ai étrillé deux indignes VIOLETS, que j'ai droit d'appeller *Monſtres infernaux* par leurs violentes injuſtices à mon égard ?

Si telle eſt la juſtice que vous me rendez, je ſuis certes jugé par un bon juge.

De quoi vous ſert votre vie cœnobitique, lorſque vous conſervez, contre toute raiſon, des préjugés qui vous font déraiſonner à mon égard ?

Ne ſçavez-vous pas que dans la maiſon de Dieu, il y a diverſes manſions (1), & que ſi le Chriſt a fait des Cœnobites, il a fait auſſi des Docteurs de ſon troupeau, & que pour les conſtituer tels, il les a armés du courage du lion de la Tribu de Juda, & qu'ils ont par conſéquent une conſcience d'autant plus forte, qu'elle eſt corroborée par de plus grands principes de raiſon & de ſageſſe.

Si la Nation n'eût pas eu plus de courage que vous, elle ſeroit encore foulée par le faſtueux orgueil de l'Epiſcopat, & par ſa tyrannie.

Oui, Monſieur le Prieur, je ne rougis pas d'appeller les Evêques des Barbares & des tyrans. Eſt-ce que St. Jerôme, au mérite & à la piété duquel vous n'atteindrez jamais, ne les a pas accuſés *d'abuſer de la Religion des Rois pour maintenir leur faſte & leur tyrannie* ? C'eſt ce que vous auriez lu dans la page 14 de l'ouvrage que je vous ai envoyé ?

Eſt-ce qu'il ne les a pas encore accuſés d'être des vrais loups de l'Arabie ? C'eſt ce que vous auriez également lu ſur ſa pag. 14.

Que vous euſſiez brûlé mon ouvrage pour raiſon de conſcience étroite, & incapable de s'élever à la hauteur de ma doctrine, je ne l'aurois pas ſu, & je n'aurois rien dit.

---

(1) St. Jean, Ch. 14; ℣. 2.

Mais que vous ayiez osé, dans vos préjugés cœnobitiques, & par conséquent assez voisins du fanatisme, dire en présence de la personne que je vous ai adressée que si vous l'acceptiez, ce seroit pour le jeter au feu, je ne veux pas me fâcher, & je vous pardonne de grand cœur votre Pharisaïsme; mais je vous exhorte à mettre à profit ces paroles du Christ, *de ne jamais juger les autres, si vous ne voulez pas être jugé*, & de bien savoir cette autre de ses maximes, *que la mesure dont vous vous servirez pour mesurer les autres, sera celle sur laquelle vous serez mesuré vous-même.... Nolite judicare, & non judicabimini: nolite condemnare, & non condemnabimini.* St. Math., ch. 7, ℣. 2, & St. Luc, Ch. 6, ℣. 57.

Eadem quippè mensura quâ mensi fueritis, remetietur vobis. St. Math., ch. 7, ℣. 2, & St. Luc, ch. 6, ℣. 38.

Ces passages, vous les eussiez encore trouvés sur la page 36 du même ouvrage. Vous y auriez lu aussi ce bel endroit de Salvien, ce saint Prêtre de Marseille qui florissoit dans le 5me. siecle, & qui nous apprend à si bien juger des autres.

Puisque vous avez, Monsieur le Prieur, les yeux ouverts sur moi, ne les portez pas si loin, & concentrez les dans votre maison.

Si vous suivez cet avis, vous saurez que votre frere Portier, joue au jeu de reste avec des soldats de la garnison d'ici dans sa petite loge, & que plusieurs en sont témoins. Il porte d'ailleurs une encolure qui ne le sert pas bien, & qui fait nargue à la pauvreté.

Le jeune homme que je vous ai recommandé vous rapportera par mon ordre vos gueux de trente six sols. Si vous lui donnez le quart de la somme que je vous ai demandé, il le prendra, autrement il vous laissera exploiter tranquillement le patrimoine des pauvres dont vous abusez malheureusement par vos tables quotidiennes, & par vos indignes bombances le jour de votre Fondateur, & de vos autres Galas.

Si vous ne vous amendez, mes deux lettres seront imprimées, & vous allez devenir la fable de la Nation. Je joindrai à ces deux lettres, un Traité pour votre entiere destruction.

Qu'importe que vous soyiez 12 Chartreux dans Aix? Ne soyez que dix, & donnez aux pauvres largement dans les grands cas qui se présentent. Ce ne sont pas des Cœnobites que cette Ville demande; qu'elle en ait 12 ou 10, cela lui est parfaitement égal; mais elle est très scandalisée que la vie très-grasse de ces 12 Cœnobites ne leur permette pas dix écus d'aumônes dans un cas des plus urgens, & que pour conserver un sol de plus par jour à la ration de leurs Moines pendant un mois, ces Cœnobites aient l'inhumanité de faire un refus aussi odieux.

Je suis,

Ce 12 Août 1790.

l'Abbé RIVE.

Troisieme Lettre à Mons. Coadjuteur des Chartreux..... du 18 Août 1790.

J'Ai été obligé, Monſieur le Coadjuteur, d'écrire deux Lettres à Monſieur votre Prieur pour le déterminer à un acte de charité loyale & digne d'un Prieur de votre maiſon.

Mais la perſonne que je lui ai recommandée n'a obtenu de lui que des calambredenes, de a dureté & du mépris, tant pour elle que pour moi.

J'aime bien que votre eſpece de Prieur, auquel j'écris une ſeconde lettre, ne veuille pas la recevoir parce qu'elle porte mon nom, & qu'il rejette auſſi *ma Lettre Philoſophique à l'Evêque de Clermont*, dont je lui fais préſent pour l'engager à une plus grande générosité, que celle qu'il avoit faite d'abord ſur ma premiere recommendation.

Sa ruſticité ne va pas aſſez loin ſelon lui par ces deux refus; il faut encore que cet imbécille & idiot diſe qu'il faudroit qu'il allât ſe confeſſer, s'il touchoit mon livre ſeulement du bout du doigt, parce qu'il le regarde apparemment, d'après le propos inſenſé d'un faquin de Minime, appellé Frere Roux, comme un *livre ſorti du fond des enfers.*

Eſt-ce bien-là, Monſieur le Coadjuteur, le propos d'un homme de Dieu? Les penſées & les écrits ne ſont-ils pas libres dans la Nation depuis la ſacrée déclaration des droits de l'Homme de notre Auguſte Aſſemblée Nationale?

Les hommes ſont-ils tous faits pour ſonger creux à la *Carthuſienne* ?

La divinité n'eſt-elle pas la diſtributrice de tous les dons, & quand la ſaine raiſon m'inſpire à moi-même l'abolition de tant de malheureuſes ſuperſtitions dont le fanatiſme presbytéral, & plus encore le Phariſaïſme Monachal couvre depuis plus de trois mille ans la face du globe, faudra-t-il dire que c'eſt le démon qui m'a dicté mon livre ?

Quand Jeſus-Chriſt parut ſur la terre pour ramener tous les Cultes à un ſeul, comme le diſent ſes mots à la Samaritaine,........ *in ſpiritu & in veritate*, (St. Jean, Ch. 4, ℣. 23 & 24.) les Chartreux ou Phariſiens d'alors ne s'écrierent-ils pas contre lui qu'il n'étoit qu'un miſérable démoniaque (1) ?

Vous voyez donc, Mons. Coadjuteur, que l'eſprit *Carthuſien* a une bien ancienne date.

D'où vient cela, ſi ce n'eſt de l'ignorance qui regne dans votre Corps ?

Ah ! que vous profitez peu de l'avis que vous donne le digne Guigue, Prieur de votre grande Chartreuſe, dans ſa quatrieme Lettre aux Cœnobites de la Chartreuſe de Durbon proche de Marſeille (2) !

---

(1) St. Math., chap. IX, ℣, 34. Idem. Cap. XII, ℣. 24.

(2) Quand je dis que cette Chartreuſe eſt proche de Marſeille, je parle d'après un Hiſtorien Eccléſiaſtique qui écrit dans Paris, par lequel 25 ou 30 lieues de diſtance ne ſont comptées preſque pour rien, & auquel elles font paſſer cette Chartreuſe pour être dans le voiſinage de Marſeille, parce que cette Ville eſt la plus grande de toutes celles qui, depuis Lyon, tire vers le Midi.

Cette Chartreuſe eſt dans le Dauphiné.

Ne vous y apprend-il pas que l'étude & la critique ne font pas incompatibles avec la Spiritualité & la Morale ?

Savez-vous, Mons. Coadjuteur, au moins le latin de votre Nouveau Teftament ?

Ne trouvez-vous pas dans le 17e. ℣. du 1er. Ch. de St. Jacques, que tout don excellent & parfait vient du Pere des lumieres........ *Omne donum optimum, & omne donum perfectum defurfum eft, defcendens à Patre luminum ?*

Penfez-vous dans votre belle charité contre moi que je n'aye aucune confcience, & que je ne trempe pas auparavant ma plume dans mes larmes de joie, fur tout ce que la raifon m'infpire contre les fuperftitions ?

Croyez vous, ou plutôt votre Prieur Pharifien croit-il que j'aye renoncé à la couronne immortelle qui eft promife par le Dieu éternel que nous fervons tous, à tous ceux qui font fideles obfervateurs de l'augufte loi qu'il a empreinte dans le cœur de tous les mortels ?

Comment interprétez-vous ces divines paroles, qu'il faut croire au Chrift..... *Chrifto credere*.... Eft-ce en faifant toute l'année une abftinence à votre guife ? Eft-ce en faifant femblant de mener une vie très-mortifiée, & en vivant en vrais Sybarites, & en vous délectant par les mets les plus exquis & les vins les plus délicats ?

Si c'eft de cette façon que vous paroiffez croire au Chrift, le Prêtre Salvien, qui étoit dans le 5e. fiecle en une auffi grande odeur de fainteté, a bien mal réuffi en les expliquant ainfi.... *Chrifto credere*,

id est, fidelem Deo esse, hoc est, fideliter Dei mandata servare, Lib. 3°., *de Gubernat. Dei.* Cap. 2°.

Aussi je ne suis pas surpris de son peu de réussite, parce qu'il n'étoit pas prophête, & qu'il n'avoit pas pu prévoir qu'il s'éleveroit un jour dans la chrétienté l'ordre *Carthusien* dont la cuisine seroit si ample & si friande.

Quelle est la charité de votre Prieur, Mons. Coadjuteur, *lorsqu'il me traite de mauvaise recommendation*, & qu'il ose destiner devant un tiers mon livre aux flammes ?

A-t-il lu son St. Paul ? (ch. 13 de la 1re. aux Corinthiens.)

La charité est bénigne, nous dit ce grand Apôtre, elle n'agit jamais imprudemment ; elle ne pense jamais le mal ; elle ne cherche jamais ce qui lui appartient ; elle s'irrite encore moins ; elle croit tout & elle endure tout.... *Charitas benigna est ; non agit perperàm* ; ℣. 4, *non quærit quæ sua sunt* ; *non irritatur* ; *non cogitat malum*, ℣. 5. *Omnia sustinet*, ℣. 7.

Voyez, Mons. Coadjuteur, si votre espece de Prieur, & si vous-même êtes bien imbus des maximes de ce grand Apôtre, dont les écrits doivent être le pain céleste des Chartreux ; mais comme je crois que votre Frere Cuisinier ne les connoît pas assez, il ne peut vous en fournir aucune dose dans les mets délicieux qu'il vous prépare.

Voyez si, par la brûlure de mon livre, votre charité *est bien bénigne*, si elle n'est pas très-pétulente ; & si elle ne pense pas le mal.

Voyez si, par votre refus de faire l'aumône à la-

quelle j'ai voulu vous porter, elle ne recherche pas avidement ce qui eſt à elle.

Vous, Mons. Coadjuteur, vous avez eu l'audace & la dureté de vous récrier ſur les gueux de 36 ſols que votre Prieur avoit cru devoir donner.

Auſſi lui ont-ils été rendus avec indignation, & ce barbare les a repris avec avidité ſans s'amender, & ſans élever ſa vertu éléémoſynaire juſqu'au taux où je l'avois prié de vouloir bien arriver.

Vous, Mons. Coadjuteur, vous avez eu la frénéſie de dire qu'une maiſon qui ne vit que d'aumônes donne encore beaucoup en pareil cas, quand elle donne 12 ſ.

Mais y avez-vous bien penſé, Mons. Coadjuteur, quand de telles paroles vous ſont échappées?

Si vous ne viviez que de racines crues, & de fruits ſecs, comme les Saints Anachorettes du déſert, ſi vous ne donniez aucune feſtivité dans le courant de l'année, l'on pourroit vous paſſer ces mots.... *Notre Maiſon ne vit que d'aumônes; elle ne peut pas donner davantage.* Mais tout le monde connoît vos dînés quotidiens, vos bombances & vos orgies de toute l'année.

Ainſi vous avez très-mauvaiſe grace, Mons. Coadjuteur, de vous ſervir de pareilles expreſſions.

St. Paul vous dit-il que la *Charité s'irrite*? Mais votre *très-Saint* Prieur ne s'eſt-il pas irrité ſur la ſeconde lettre que je lui ai écrite, & qu'il n'a pas voulu recevoir des mains du porteur qui la lui remettoit?

Son irritation eſt ſans doute venue de la liberté que j'ai priſe de la lui renvoyer par la poſte, parce

qu'il m'avoit fait l'inſigne affront de la rejetter, lorſqu'une humble main la lui préſentoit.

N'eſt-ce pas plutôt vous-même, Mons. Coadjuteur, qui êtes le ſac à procès de votre *Sainte Maiſon*, qui l'avez irrité là-deſſus, & qui avez battu tout le pavé d'Aix pour vous plaindre de porte en porte ſur mon audace & mon peu de ménagement pour d'auſſi Mignons Céleſtes que vous?

Croyez-vous, Mons. Coadjuteur, que les eſprits s'intimident dans le tems où nous ſommes, & que vous les épouvantiez par votre Froc?

Miſſiez-vous encore ſur votre corps celui du bon Frere Roux, Minime, qui ſait ſi bien analyſer *ma Lettre vraiment Philoſophique*, vous ne feriez pas à mes yeux plus redoutable. Autant j'eſtime & je vénere les ſaints Religieux, autant je ſuis irrité contre ceux qui ne montrent que du phariſaïſme & de la dureté.

Il vous ſied bien, Mons. Coadjuteur, d'avoir répondu au digne Chevalier que j'ai prié de paſſer chez vous, que vous ne craigniez aucunement l'éclat que pourroit avoir cette affaire, ſi je la tranſmettois au public.

Il faut en vérité, Mons. Coadjuteur, que votre *pauvre* Maiſon ne vive que d'aumônes en fait de ſentimens, quand vous ne paroiſſez pas avoir l'ame plus ſentimentée, & que vous ne craignez aucunement la tympaniſation publique que votre Cœnobitiſme quaſi Epicurien peut faire éclater avec très-juſte raiſon contre vous.

Je vois bien auſſi que vous croyez que les invectives que votre Jardinier a proférées contre plu-

ſieurs d'entre vous, n'ont pas percé dans le public ; & que vous ne craignez pas de les faire éclater *palàm & publicè.*

Croyez-moi, bon Sire Coadjuteur, étouffez, étouffez les clameurs publiques ; la génération préſente déteſte tous les Moines, & elle ne regarde tous les gens à froc, que comme des hypocrites & des larrons, qui par des pratiques ſuperſtitieuſes ont eſcamoté tant de biens aux pauvres Fideles.

Peut-être ne paſſerez-vous pas tranquillement le jour de votre Fête, & ſi le dîner ſplendide de l'avant dernier Evêque de Grenoble qui, par un coup de piſtolet qu'il ſe tira, eſt allé diſputer à Judas, dans les enfers, ſa place de Procureur-Général dans ces bas lieux, lui fut enlevé avec honte & confuſion, pour les pauvres, celui que vous vous apprêtez à donner le jour de St. Bruno, dans moins d'un mois, ſera peut-être emporté de vos tables trop luxurieuſes, pour les pauvres Membres que Jeſus-Chriſt fait gémir à vos portes.

Je vous le répete, croyez-moi, Mons. Coadjuteur, faites l'aumône à laquelle je vous ai exhorté, mes écrits ceſſeront, & ne verront pas le jour par l'impreſſion.

Si vous la faites, il faut que votre Don arrive avant Dimanche prochain entre les mains du Loyal Chevalier que j'ai prié de conférer avec vous, ou entre celles du très-charitable Prieur des Grands-Auguſtins de cette Ville, & je ſerai alors tout à vous *corde & animo.* L'Abbé RIVE.

DÉCLARATION du sieur C... IN en faveur de la vérité.

LE 11 Août 1790, sur les cinq heures du soir, je fus de la part de M. l'Abbé Rive, Bibliothécaire en Chef de l'ancienne province de Provence, porter une lettre & un livre in-8°., intitulé...... *Lettre vraiment Philosophique à l'Evêque de Clermont*, & composee par ledit Abbé; ce Prieur ne voulut pas accepter ce livre, & s'avisa de dire qu'il ne pouvoit recevoir un livre semblable, étant prévenu par la lettre même de cet Abbé, de son contenu.

Il ajouta que, s'il le lisoit, il faudroit qu'il allât tout de suite se confesser, & que s'il l'acceptoit, ce ne seroit que pour le jetter au feu.

Je fus le lendemain à la même heure porter au même Prieur, de la même part, une autre lettre Mste. qu'il ne voulut pas recevoir.

Il me parla encore du livre qu'il avoit refusé la veille, en présence du témoin qui m'accompagnoit ce jour-là, & il me répéta en propres termes devant lui les mêmes mots qu'il m'avoit dits à moi seul.

Comme je sortois de chez lui, le Frere Portier qui m'avoit ouvert, s'avisa aussi de dire qu'on ne pouvoit en conscience recevoir un pareil livre.

Comme je lui observai qu'on ne devoit point détracter d'un livre qu'on n'avoit pas lu, il me répondit qu'on jugeoit d'un pareil livre par son Auteur.

Je Soussigné, atteste les susdits faits & dits être entiérement conformes à la vérité. En foi de quoi je jure & je signe. Ce 24 Août de la même année.

C. . . IN.

Je Soussigné, certifie & jure avoir entendu les mêmes dits, tant de ce Prieur que du Frere Portier des Chartreux, mentionnés dans le certificat ci-dessus pour le jour du douzieme Août présent. Je jure aussi avoir été témoin du refus de la lettre Mste. que nous portâmes ensemble avec ledit C...in, signé ci-devant, au même Prieur des Chartreux. Même jour que ci-dessus. SABATIER.

J'aurai certainement des dommages à demander en justice, lorsque nos nouveaux Tribunaux seront érigés, contre ce Prieur, parce qu'on ne peut pas se permettre d'infâmer plus injustement que lui un Ecrivain aussi sage & aussi nationaliste que moi, sur-tout dans un tems où la liberté de la presse est si bien établie.

LETTRE au Révérend Pere FABRE, Grand Carme de la Maison d'Aix.

Le 19 Août 1790.

MON TRÈS-RÉVÉREND PERE,

Je profite de l'intérêt que vous m'avez témoigné envers le brave étranger que j'ai recommandé à votre sollicitude éléémosynaire.

J'espere que votre très-sage & très-compatissante communauté contribuera le mieux qu'elle le pourra aux deux tiers des frais qu'il sera obligé de faire

d'ici à Paris où il doit ſe rendre inceſſamment pour y remplir le poſte qui l'y attend.

Il n'a encore que 36 liv., & il lui faut 4 Louis. Il les attend de diverſes ſaintes ames qui voudront bien compâtir à l'infirmité qui le gêne pour la marche.

Si Monſieur votre Prieur, qui paſſe pour avoir le cœur ſi excellent, vouloit contribuer au reſte de ſes frais par la ſomme de 18 liv., il feroit un acte de généroſite qui m'exciteroit moi-même à la plus grande reconnoiſſance envers lui.

Un tel acte d'humanité eſt digne certainement d'un Prêtre & d'un Religieux qui doit penſer comme lui, que le premier principe poſitif envers le prochain eſt de lui faire le plus de bien qu'on peut.

J'avoue que j'aurois tort de demander une aumône auſſi forte, s'il ne s'agiſſoit ici d'un cas extraordinaire.

Comme nos barbares & nos gloutons Chartreux m'ont mis dans le cas par leur inſigne dureté, & la gueuſerie qu'ils ont offerte (36 ſols) de leur écrire trois lettres, dont la premiere eſt très-ſuppliante ; mais dont les deux dernieres ſont très-perſiflantes, ainſi que le public en jugera par leur impreſſion bien prochaine, j'eſpere que le contraſte de la conduite généreuſe de M. votre Prieur envers mon recommandé fera dans le Public une ſenſation des plus édifiantes & des plus juſtes.

Je ſuis, Mon Très Révérend Pere, avec toute l'amitié que vous me connoiſſez pour vous, & dont votre bon cœur eſt ſi digne, Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. L'abbé Rive.

A Aix, le 19 Août 1790.

Premiere Lettre au Révérend Pere Meiffren, Jacobin.

le 20 Août 1790,

J'ai le plaiſir de vous faire préſent ; mon aimable & très-Révérend Pere, de ma *lettre critique à Camille des Moulins*, & de ma *lettre vraiment philoſophique à l'Evêque de Clermont* :

J'ai plus d'eſpoir pour celle-ci en votre ſuffrage que je ne ſuis content de ce qu'un faquin de Minime & un Chartreux très-idiot en ont dit.

Comme ils cherchent Maître en idées & en érudition, il ne faut pas être ſurpris que leurs bouches qui ne parlent pas, mais qui briſent la parole.... *non loquuntur, ſed frendunt*..., aient été ſi mal débridées.

Stulti vos, ne peut-on pas leur dire ſur ce qu'ils objectent contre cette ſeconde lettre, ſur-tout dans un tems où la France vient de recouvrer la liberté de penſer & de parler ?

Mon préſent, mon très-Révérend Pere, eſt un peu intéreſſé. Je veux vous rendre, auprès des Meſſieurs de votre Communauté le très digne & compâtiſſant Orateur du brave Pariſien que je recommande à leur bienfaiſance.

Preſſé de retourner au plus vîte à Paris, ſa ville d'habitation, par une lettre de ſon épouſe

qui lui a trouvé une place dans la Municipalité de cette Capitale, il eſt un peu court d'argent.

Dieu l'a fait tomber entre mes mains ; je lui ai payé 33 liv. de dettes qu'il avoit ici, & par ma ſollicitude fraternelle, j'ai eu le moyen de faire entrer encore par divers côtés trente ſix livres dans ſes mains.

Comme l'infirmité à laquelle il eſt ſujet ne lui permet pas de faire ſon voyage à pied, j'ai penſé qu'avec le ſecours des ames généreuſes, je pourrois peut-être lui obtenir le double de la ſomme qu'il a déja, & alors avec ces ſecours il pourroit arriver ſain & ſauf aux barrieres de Paris.

L'acte de bienfaiſance auquel je ſollicite par votre moyen, les Meſſieurs de votre Communauté pour lui, eſt extraordinaire, & c'eſt pour cela que je me perſuade que leur généroſité ſera plus grande.

Secourons, ſecourons les pauvres autant qu'il eſt en nous, nous croyons alors à Jeſus-Chriſt. Tout ce qu'il nous recommande par la bouche de Salvien, c'eſt de lui être fidele ; mais cette fidélité n'eſt que l'accompliſſement de ſes préceptes. . . . . *Chriſto credere, id eſt, fidelem Deo eſſe, hoc eſt, fideliter Dei mandata ſervare* . . . . lib. 3°. *de gubernat. Dei*, capite 2°.

Vous avez dans Aix de malheureux Religieux blancs qui ont eu la cancrerie d'offrir 36 ſ. ſur une premiere lettre très-polie que je leur ai écrite, & qui va être bientôt imprimée.

Nonobſtant cette cancrerie, ils ont aujourd'hui l'indigne & l'atroce méchanceté de dehorter les

bonnes ames du bienfait que je leur demande au nom du Chrift, & non d'après les Chartreux gloutons & bombanciers de cette Ville.

Ces cœurs durs veulent faire bravade de dureté, & ils font irrités qu'on le leur reproche.

Voilà certes de très-grands ferviteurs de l'Apôtre St. Paul.

Cet homme de Dieu ne nous dit-il pas dans les ℣. 4 & 5 du 13me. chap. de fa premiere aux Corinthiens . . . . . *Charitas benigna eft ; non agit perperàm ;* ℣. 4. *non quærit quæ fua funt* ; NON IRRITATUR ; *non cogitat malum* ; ℣. 5.

Eft-il poffible d'imaginer qu'il forte de la bouche de ces êtres fi rancuniers, des paroles de plainte aux quatre coins de cette Ville, quand ils ont la cruelle honte de faire des bombances éternelles à leurs Patrons pendant tout le courant de l'année, & de refufer dix écus à un malheureux qui ne peut pas s'acheminer dans fon pays ?

Quelle reffource y a-t-il avec de pareils Pharifiens ? Table quotidienne toujours bien & très-copieufement fervie, & oftentation de galas annuels d'un côté, & vils 36 f. offerts, de l'autre, à un *quidam* qui a la fimple confiance de fe repofer fur leur générofité ; voilà certainement des levres bien dignes d'être arrofées tous les jours du Sang de Jefus-Chrift !

Difons-le plutôt, voilà de vrais goinfres qui ne penfent qu'à eux, & pour les Patrons aux bouches defquels ils vouent leurs mets délicieux & leur nectar.

Ah que la cognée nationale a été jufte quand

elle a abbatu tout d'un coup de pareils hommes !

Ah qu'ils ſont mal-oſtrus en croyant de m'intimider par leurs plaintes !

Mes trois lettres à eux & contr'eux vont être imprimées ſous mon nom, & ils verront le rôle qu'ils joueront dans la France.

Je me mocque des pamphlets de ces tigres-là & de tous ceux de leurs adhérents ; je me mocque de tous les anonymes ; . . . . .

Je crains Dieu . . . . . . & n'ai point d'autre crainte.

Eſt-ce que de vilains Pharifiens, d'affreux ſépulcres blanchis me feroient tomber la plume de la main ? Non, non, cela n'arrivera jamais.

La célérité de mon mouvement eſt celui d'une roue très-rapide qui écraſe tous les méchans qui ſe trouvent ſur ſon paſſage, & il n'y aura jamais que d'exécrables ſcélérats violets, noirs, blancs, jaunes, enfumés, &c. &c. qui puiſſent ſe plaindre de moi.

Comme la vertu dirige ma plume, ainſi qu'on le verra par la premiere de mes lettres à nos vilains *Carthuſiens*, je ne bats jamais en brêche que ceux qui leur reſſemblent.

Il eſt bien honteux pour ces ſordides Moines de trouver un contraſte conſolent entre leur ſordidité & la noble généroſité de pluſieurs Laïques.

Vous êtes Philoſophe, mon très-révérend Pere, & votre humanité ſouffrira certainement de me voir inſulté par de pareils hypocrites, ſur-tout d'après un motif ſi louable.

C'eſt pour cela que j'ai la plus grande confiance

en vos nobles & humains efforts envers les Meſſieurs de votre Communauté qui ne voudront certainement pas donner tête baiſſée dans les préjugés de ces cancres Cœnobites.

Je ſuis,

Mon très-Révérend Pere & cher ami,

L'Abbé RIVE.

Le 20 *Août* 1790.

SECONDE LETTRE au Pere Meiſſren, du 23 *Août* 1790.

MON TRÈS-RÉVÉREND PERE,

Permettez-moi de vous apprendre que Mrs. les Grands-Carmes d'Aix, qui avoient d'abord adopté les préjugés *Carthuſiens*, & n'avoient en conſéquence fait aucun cas de ma premiere lettre, viennent de s'amender ſur une ſeconde que j'ai été obligé d'écrire à leur Révérend Pere Prieur, & m'ont fait paſſer, par leur Révérend Pere Fabre, les 18 liv. auxquelles je les avois ſollicités.

Vous voyez, mon très-Révérend Pere Fabre, qu'il y a de la reſſource auprès des gens ſenſés & d'honneur.

Ils ont craint de figurer dans mon nouveau livre, intitulé . . . . . . *La Ligue Monachale, anti-éléémoſynaire.*

Ils ont très-bien fait, parce que je ne plaide que d'excellentes causes, & que le tranchant de ma plume est terrible.

J'espere, mon très-Révérend Pere, que vos Messieurs auront fait sur la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, toutes les réflexions sages & chrétiennes que leur état doit leur suggérer dans le cas extraordinaire que je vous ai exposé.

Si quelque Aristocrate de *Doctrine* s'avisoit parmi eux de détracter, à la *Carthusienne*, de ma lettre à *l'Evêque de Clermont*, & que je le sçusse, ce pauvre diable d'Aristocrate à manche fourrée & herminée passeroit très-mal son tems avec moi, & il seroit traduit devant le Public, affublé des vieux haillons de sa nourrice édentée & en décrépitude.

Quand on veut parler & agir contre moi, il faut être diablement ferré, & avoir cinquante mille fois raison.

Je ne crains pas plus les Aristocrates de *Doctrine*, que ceux à brevet de Chancellerie,

Ils ne portent tous, selon moi, sur leur perruque ou sur leur bonnet, que les brins de foin que leurs ancêtres femelles portoient sur leur chapeau.

Que sont ces deux plaisantes Aristocraties & tant d'autres sur lesquelles je ne m'étends pas ici?

Il n'y a de vraie Aristocratie que celle que donnent le génie, la vraie science & les vertus morales.

Point de vraie science sans Philosophie, & point de Philosophie sans *vastissime* étude.

C'est ce que le Poëte Afranius nous apprend dans sa Comédie appellée *Sella*, par ces deux Vers très-

remarquables, & que tous les vrais hommes de lettres devroient porter continuellement dans leur mémoire.

Uſus me genuit, Mater peperit Memoria.
Sophiam vocant me Graii, vos ſapientiam.
V. dans Agelle, liv. 13, ch. 8.

Obſervez dans ces deux Vers, mon très Révérend Pere, que l'Ariſtocratie de *Doctrine* ne naît que de la mémoire dont la nature nous a privilégiés, & du grand travail.

Ce ne ſont pas les études d'Univerſités ou de Colleges qui font les grands hommes, c'eſt la nature qui les forme, s'ils joignent à leurs talens naturels une étude immenſe & des plus profondes.

Les Univerſités & les Colleges ne mettent dans l'eſprit, que des formes, & ſur les levres, que des mots. Auſſi un Docteur à prix d'argent n'eſt jamais un DOCTE.

C'eſt ce que l'Abbé Triteme écrivoit à ſon frere en lui diſant, qu'il y avoit bien de la différence entre un *gradué* (1), dans les écoles, & un homme

---

(1) C'eſt ce que nous trouvons à la pag. 176 des Lettres familieres de cet Abbé, imprimées à Haguenau, en 1536, *in*-4°.

Voici ſes propres mots . . . . . *Non magnifacio clarum ſine ſcientiâ gradum, aut magnum cum parvâ eruditione vocabulum, ſed doctos viros quærimus, qui-Doctores multos habemus. Scientia gradum commendat, non gradus ſcientiam.*

R. Simon parle de ces Lettres dans le quatrieme volume de ſa Biblioth. crit., ſous le nom de Sainjore, & dans le 4me. volume de ſes Lettres choiſies, pag. 131 & 132, où

endoctriné par la Nature & de lui-même.

Ainsi, mon très-Révérend Pere, je desire très-ardemment que la grace que je vous demande dans ma premiere lettre, ne reçoive auprès de vos MM., auxquels je vous ai prié de la communiquer, aucun obstacle par l'Aristocratie de *Doctrine* ou plutôt de GRADES, qui veut sans raison dominer sur certains corps.

Je suis,

Mon très-Révérend Pere,
en attendant demain la réponse dont vous m'avez flatté, le plus sincere & le meilleur de vos amis.

l'Abbé RIVE.

---

il observe deux choses, 1°. que ces lettres de Triteme ne sont pas communes, 2°. qu'elles ont été imprimées à Selestat, pag. 131.

Il peut se faire qu'il y ait des exemplaires de l'Edition de ces Lettres, qui portent le nom de cette Ville; mais en ce cas-là R. Simon n'a pas connu ceux qui portent sur leur titre .... *Haganoæ*, comme le mien.

S'il n'existe qu'une sorte d'Exemplaire de ces lettres, R. Simon se sera trompé sur le nom de Ville de leur impression. Ce ne sera pas-là la seule faute qu'il aura faite, puisqu'il écrit le nom de Triteme de la façon suivante....... TRITHEME.

D'ailleurs, il ne rapporte pas en entier sur sa pag. 132, le même passage de cet Abbé, que je viens d'extraire de ses lettres familieres, & il n'en cite pas la page, ce qui n'est aucunement exact.

Lettre de mon Récommandé.

De Châlons, le 17 Septembre 1790.

Monsieur,

Sans doute que vous aurez regardé comme négligence, le laps de tems que j'ai mis à prendre la liberté de vous écrire, pour vous rendre compte des commiſſions dont vous voulûtes bien me charger pour Lyon ; & je crains bien auſſi, Monſieur, que vous ne l'ayez attribué à une irreconnoiſſance de ma part, envers toutes les bontés que vous avez daigné avoir pour moi ; mais j'eſpere obtenir votre pardon, d'après que vous aurez connoiſſance des raiſons qui en ſont cauſe.

Le lendemain de mon arrivée à Lyon, je fus remettre, à M. le Major Général, le paquet deſtiné pour lui. Et ſurement que ſes ſentimens me parurent bien contraires à ceux de ce ſaint homme Carthuſien ; car, lorſqu'il ſçut que ces deux ouvrages venoient de votre part, il m'en témoigna la plus vive ſatisfaction devant des perſonnes qui étoient à dîner chez lui, en m'aſſurant bien fortement d'en faire part à la Garde Nationale de ſa Ville, & principalement à MM. les Officiers, lorſqu'ils ſeroient aſſemblés pour cet effet ?

Il me promit bien auſſi, Monſieur, de s'em-

ployer pour moi, (en votre confidération) auprès de ces MM. Officiers, afin de m'obtenir une petite fomme pour le refte des frais de mon voyage, ce qu'il n'a pas manqué d'avoir la bonté d'effectuer ; mais j'ai été obligé pour cela de refter huit jours à Lyon, fans y comprendre celui de mon arrivée, afin d'attendre le jour d'affemblée de MM. les Officiers, qui ont eu la bonté de me former une fomme de dix écus, entr'eux, & puis dix-huit livres que j'ai reçu de la Municipalité par la follicitation de M. le Major, ce qui m'a fait quarante huit livres que je dois encore, Monfieur, à votre bonté pour moi, & à l'honneur de votre recommendation.

Je me fuis acquitté auffi, Monfieur, de la remife du paquet de M. Pieftre, ainfi que de ceux qui font deftinés pour Geneve ; mais je ne pus les remettre à lui-même, attendu qu'il étoit à la campagne, & je les remis à M. Molliere fon Affocié, qui me promit bien de vous en écrire la réception, & de faire paffer les autres volumes à Geneve. Je ne puis avoir l'honneur de vous parler de M. Villars, parce qu'il n'eft plus à Lyon.

Ces MM. Pieftre & la Molliere demeurent, rue St. Dominique, près la place Belle-Cour, & M. de Froifac, Major-Général, demeure rue Jarente près d'Ayné.

Lorfque je ferai de retour à Paris, j'aurai le plaifir, Monfieur, d'achever le refte de vos comiffions pour cette Ville, & j'aurai l'honneur de vous en inftruire également. Je defire bien ardemment d'y arriver avec une meilleure fanté que celle que

je possede actuellement ; car il me survint un mal de gorge terrible, joint à une forte extinction de voix, deux jours avant mon arrivée à Lyon, & depuis ce tems, mon mal n'a fait qu'augménter, malgré tous les adoucissemens que j'ai employés à cet effet, même il m'en est survenu une fievre qui, depuis six jours, me retient à Châlons ; mais que mon mal empire, ou qu'il diminue, je me suis décidé de partir après demain matin, par le Coche de terre, & j'ai même retenu ma place à cet effet.

Si je n'ai point pris la liberté, Monsieur, de vous écrire de Lyon, c'est que je desirois vous marquer la somme que je recevrois ; & comme je ne la reçus que le soir fort tard, je ne pus avoir le tems, attendu que je partis le lendemain par le coche d'eau, de très-grand matin.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, & la plus parfaite conservation du souvenir de vos bontés pour moi,

MONSIEUR,

Votre très-humble, & très-obéissant serviteur.

C . . . I N.

J'ose espérer, Monsieur, que si vous avez occasion de voir, M. le Prieur des Grands-Augustins, vous voudrez bien l'assurer pour moi, de mon ref-

pect, & de ma ſincere reconnoiſſance envers toutes ſes bontés à mon égard, & que vous daignerez encore me rappeller au ſouvenir de M. Sabatier, ainſi qu'à celui de François, que je regarde doublement comme mon frere, puiſque c'eſt par ſon canal, Monſieur, que j'ai eu le bonheur d'être connu de vous, & que ſans lui, vraiſemblablement, je ſerois encore plongé dans la peine où je me ſuis trouvé ?

Lettre aux MM. de la Garde-Nationale de Lyon.

MESSIEURS, & généreux ſoutiens de notre demi-liberté Françoiſe.

Comme l'homme ne marche pas tout de ſuite en naiſſant, & que ſa raiſon eſt encore enveloppée dans les langes de ſon enfance, de même la liberté nationale n'eſt, & ne peut être que très-imparfaite à ſa premiere aurore.

Elle ne ſera véritablement adulte, que lorſque les préjugés dont l'eſprit François eſt encore garroté, ſeront mis en pieces, & que la raiſon ſeule, ſans aucune autorité intermédiaire, dirigera la France.

La premiere liberté, Meſſieurs, eſt celle de l'eſprit.

Ne

Ne vous flattez pas que toutes vos confédérations d'armes vous rendent à la liberté primitive de l'humanité.

Elles ne peuvent que brider tant ſoit peu le deſpotiſme miniſtériel qui vous écraſoit autrefois.

Tant que les deſcendans des prétendus inſpirés vous commanderont, ne vous regardez que comme des Eſclaves dont les chaînes ſont un peu moins peſantes.

Si l'on compte en France, comme vous le dit l'intrépide Deſmoulins dans un de ſes Nos., huit millions de Théiſtes, & ſi malheureuſement aucun de vous n'eſt de ce nombre, faites de vos premieres armes l'initiation du Théiſme pour apprendre la véritable philoſophie, & l'art d'acquérir les vraies vertus humaines & ſociales.

Les Théiſtes ont appris de l'évidence, l'exiſtence d'un Dieu Suprême, Créateur de tous les êtres, ſouverainement bon, provident & juſte.

Leur ſentiment intérieur les a convaincus de leur liberté, & la droite raiſon leur a fait conclure la néceſſité d'une vie future, où les crimes qui ne s'expient pas en celle-ci, ſeront néceſſairement punis.

Telles ſont les vérités inébranlables auxquelles ces Philoſophes ſouſcrivent très-volontiers, & dont ils inferent l'égalité d'origine pour les hommes, & par conſéquent leur mutuelle indépendance avant tout pacte ſocial, & toute confédération nationale.

Vous n'aviez, Meſſieurs, aucun beſoin de la déclaration écrite en gros caracteres nationaux, des

droits de l'homme. Vous la portiez déja gravée, par le burin ineffaçable de la nature, au dedans de vos ames.

Le ſeul bien que cette déclaration vous procure, c'eſt le moyen d'atteſter par une fédération ſolemnelle aux yeux de la cruelle tyrannie qui vous avoit déja tant affaiſſés, que vous ne voulez plus être avilis, que vous prétendez être traités en êtres libres, & en vrais AUTONOMES, c'eſt-à-dire, EN HOMMES, car juſqu'à préſent vous n'aviez été que des Automates, dont la ſtupidité d'un vil or commercial tenoit les yeux cloués vers la terre.

Vous aviez deux ſortes de Garroteurs, les uns pour votre corps, & les autres pour votre eſprit.

Les premiers s'étoient perchés d'eux-mêmes & avec un fer diſtillant de ſang ſur un Trône de terreur. Ils tenoient dans leurs mains une longue chaîne Ariſtocratique de *fieffés*, de *Robins* & de financiers, dont l'énorme poids extrêmement adouci pour eux, & preſque inſenſible, tomboit enſuite par une chûte violente ſur vous ſeuls.

Les ſeconds moins féroces en apparence, mais plus rufés, s'étoient emparés de vos eſprits, & s'ils n'avoient point de baſtilles à leur commandement direct, ils avoient établi des forges dans ces bâtimens ſcélérats qu'on nomme *Univerſités & Sorbonne* où ils fabriquoient toute ſorte d'arguties & de Cavillations putides contre les défenſes d'une raiſon courageuſe, mais très-inhabile & totalement ſans expérience.

La foudre a crévé les nuées depuis l'invention du bel Art de l'imprimerie, ſur lequel je crois être

le ſeul en France & en diverſes autres parties de l'Europe, à cauſe de mes profondes recherches depuis plus de 45 ans ſur ſon invention, à pouvoir vous donner des mémoires plus complets qu'aucun autre.

A la ſortie de la foudre d'à travers les nuages de la ſombre & fatale ignorance ſous laquelle vous étiez enveloppés, les lumieres ont jailli de toute part, & vous ſeriez très-malheureux, Meſſieurs, ſi vous ne compreniez pas encore qu'il ne vous faut plus aucun intermédiaire entre vous & Dieu, & que ceux qui avoient été juſqu'ici les Procureurs de votre penſée auprès de lui, ont pendant trop long-tems fait ſemblant d'ignorer que vous aviez une conſcience qui, au lieu des dogmes non prouvés dont ils vous l'ont aſtutieuſement hériſſée, n'exi-geoit que le développement de votre ſaine raiſon.

Tout ce que j'ai l'honneur de vous écrire, Meſ-ſieurs, forme l'économie du livre que j'ai eu la ſatisfaction de vous faire promettre par mon frere dans la ſolemnité de votre confédération ſi con-ſolante.

Vous ne trouverez rien dans ce livre qui puiſſe choquer vos idées religieuſes.

Je laiſſe à chacun ſa croyance & ſes dogmes particuliers; mais tout mon but eſt de faire voir qu'il ne faut, pour l'excellente harmonie des états po-litiques, que des vérités primordiales & générales dont tout le monde convienne, & que toutes celles qui ne ſont que d'inſtitution poſitive, ne peuvent pas appartenir aux Nations en corps, mais ſeule

ment aux ſectes qu'elles admettent volontiers chez elles.

Il s'enſuit delà que tous les cultes de ces ſectes doivent ſe renfermer dans les temples qui leur ſont propres, & que tous les Miniſtres dont une d'elles peut avoir beſoin, ne peuvent & ne doivent aucunement être ſalariés aux dépens d'une Nation qui en admet pluſieurs autres dans ſon ſein, & qu'ils ne doivent l'être que par ceux qui y croient.

L'étendue territoriale d'une Nation, donnant à tous ſes individus droit d'uſufruit & d'uſage, il eſt clair qu'une de ſes ſectes ne peut plus avoir le droit de prévaloir ſur les autres, & de promener à ſon gré par-tout où elle veut ſes rits & ſes cérémonies qui naiſſent de dogmes contraires à la croyance des autres ſectes citoyennes.

Toutes ces conſéquences ſont extrêmement juſtes, & c'eſt ce que nos EGLISIERS n'ont pas eu l'art d'appercevoir, en ſignant la déclaration des Droits de l'Homme.

Il eſt bien vrai que par les anti-révolutions que leur fanatiſme a voulu ſuſciter contre la nouvelle Conſtitution, ils ont obtenu, pour l'exercice de leur culte extérieur, beaucoup plus qu'ils ne pouvoient & ne devoient ſe flatter d'obtenir ; mais l'effuſion du ſang françois, qui ne coûte rien à nos barbares Druides chriſtianiſés, & ſur-tout à l'Energumene Jean de Dieu Bois-Gelin, ci-devant grand Deſpote Métropolitain des anciens Etats de mon infortunée Province, a certainement empêché nos auguſtes Repréſentans de faire un décret limitatif qui concentrât dans les temples de chaque ſecte l'exercice des Rits qui lui ſont propres.

C'eſt ce que vous obſerverez, Meſſieurs, dans mon Ouvrage, & vous y verrez avec un ſouverain plaiſir que, loin que cette concentration nuiſe à la liberté de chaque ſecte françoiſe, elle ne tendra qu'à établir entr'elles une parfaite harmonie, & un reſpect mutuel pour les cérémonies relatives à la croyance de chacune d'elles.

Il faut un Temple National, où elles ſe réuniront toutes enſemble dans les grandes feſtivités que le Peuple François célébrera d'après les nouveaux faſtes qu'il fera néceſſairement dreſſer.

Les grands changemens & les nouvelles créations de notre auguſte Aſſemblée Nationale qui ſe ſont déja faits, & qui acheveront de ſe faire dans cette premiere légiſlature & dans les ſuivantes, fourniront des époques menſtruelles & diurnes à ces faſtes, & une plus grande exhilaration à nos ſublimes François.

Ces feſtivités renverront chaque ſecte à celles qui lui appartiennent conformément à ſa Doctrine.

Eſt-il bien ſurprenant que tout devienne nouveau pour un Peuple qui ſe reſſuſcite à la liberté, & qui ſort des horreurs d'une auſſi longue ſervitude?

Je vous prie très-inſtamment, Meſſieurs, de faire examiner mon Livre avec la plus grande attention par des Commiſſaires impartiaux que vous vous choiſirez, & j'ai tout lieu d'eſpérer de la ſageſſe de vos réflexions, & de l'horreur que vous avez pour les préjugés, que vous y trouverez une ample ſemence d'obſervations ſur diverſes réfor-

mes (1) & divers établiſſemens nouveaux, ſi néceſſaires à vos légiſlations futures.

N'entendez-vous pas ſans ceſſe retentir à vos oreilles, combien preſque toute votre légiſlature préſente eſt vendue au deſpotiſme de la Cour, combien une bonne partie de ſes Décrets, ſoit dans l'ordre eccléſiaſtique, ſoit dans l'ordre civil, ſollicite une réforme des plus impartiales & des plus ſéveres ?

Entendez, entr'autres cris qui s'élevent de toute part, ceux du N°. 33 de Deſmoulins, pag. 432.

Peut-on rien voir de plus déplorable que tout ce que trois ou quatre Juriſconſultes, ou gagnés, ou très-mal inſtruits ſur les premieres origines de la hiérarchie eccléſiaſtique, ſur ſon véritable premier régime & ſur ſes anciens dogmes ſur le Sacrement de l'Ordre, viennent de faire décréter par notre auguſte Aſſemblée Nationale, même contre les in-

---

(1) Sur-tout pour la ſuppreſſion future de tous les VIOLETS qui ſeront toujours dévoués au deſpotiſme miniſtériel, quelle que ſoit leur origine.

Ne lui ſera-t il pas bien facile de corrompre 83 hommes de cette couleur, comme il le voudra ?

Ne voit-on pas un millier de raiſons pour cela, & le fanatiſme ne nous dominera-t-il pas toujours ? Le Chriſt & les Apôtres ont-ils voulu des Evêques ? Je défie qui que ce ſoit de me le prouver.

Si le mot *Evêque* paroît dans le Nouveau Teſtament, ce n'eſt certainement pas pour y déſigner un Dignitaire au deſſus des Curés, mais ſeulement pour faire connoître une des fonctions différentes qui étoient propres à chacun d'eux. V. la pag. 53 des notes de la lettre que je vous fais paſſer.

térêts du Peuple François, qui n'a aujourd'hui aucune part aux Conseils Ecclésiastiques, contre l'avis même de St. Pierre, contre le Concile le plus célebre tenu par les Apôtres (V. le 15me. ch. des *Actes des Apôtres*, depuis le ℣. 4 jusqu'au 32 inclusivement), & contre la police générale que les anciens Parlemens s'étoient arrogée, avec juste raison sur les matieres ecclésiastiques de jurisdiction mixte.

Si l'on a voulu nous ramener à la naissance du Christianisme, sur quelle page du Nouveau Testament a-t-on trouvé des Evêques, c'est-à-dire, de ces PRIMATS ABOMINABLES dont nous parle St. Jean l'Evangéliste dans le 9me. ℣. de sa 3me. Epitre, & qu'il se fit une vraie religion de ne pas aller visiter, comme je l'observe sur ma page 180?

Qu'il n'y en ait plus aujourd'hui que 83 en France, qu'importe? Que ceux qui y sont conservés y soient éligibles par le peuple, ou non, qu'importe encore, ne seront-ils pas toujours les esclaves du pouvoir exécutif, qui en est esclave lui-même à son tour, & qui, pour n'avoir pas voulu anciennement écouter la raison, à laquelle il préféroit une autorité écrasante & des plus absurdes, a été plusieurs fois lui-même renversé de son trône par les indignes VIOLETS qu'il avoit cru devoir appeller à son secours?

S'il eût connu alors la nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme, eût-il été lui-même la dupe de ces prétendus envoyés de Dieu?

D'ailleurs, faut-il assigner des 12000 liv. de revenus à ceux qui se disent Apôtres, & dont la mis-

ſion eſt conçue ainſi, même dans l'Evangile PRESBYTERAL...... *Euntes autem prædicate.... nolite poſſidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis veſtris : non peram in viâ, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam; dignus eſt enim operarius cibo ſuo.* (V. St. Matth. ch. 10, ℣. 7....9, 10, & St. Luc, ch. 9, ℣. 3).

Faut-il conſerver des Palais à des hommes qui ne doivent pas même avoir des ſouliers, deux tuniques, & un gîte qui leur appartienne en propre pour ſe réfugier ? (St. Luc, ch. 9, ℣. 58).

Ou leur Evangile eſt vrai, ou il eſt faux.

S'il eſt vrai, il faut le leur faire ſuivre à la lèttre. Il n'y a aucune raiſon de dire que les tems ſont changés. Une loi vraiment divine doit elle être ſujette à des changemens ?

Si elle change pour les grands Paſteurs qui la prêchent, pourquoi ne changera-t-elle pas pour les ouailles qui l'entendent ?

Si cet Evangile eſt faux, pourquoi de prétendus deſcendans d'inſpirés enſorcellent-ils d'après lui la majeure partie du Peuple François, qui eſt certainement la plus à plaindre, quoiqu'elle ſoit la plus néceſſaire ?

Pourquoi tromper, par une doctrine dont on ne peut prouver ni la certitude ni la néceſſité, tant de millions de pauvres ames qui méritent tant de pitié & de ſoulagement ?

Ce charlataniſme ne vient-il pas de la conjuration que le deſpotiſme & la ſuperſtition ſe ſont jurée mutuellement pour garroter juſqu'à l'éternité des ſiecles,

cles, les malheureux humains que les travaux journaliers rendent impropres aux méditations philosophiques ? (V. mes pages 147 & 148).

Que dis-je, en parlant du revenu des Evêques conservés ? N'est-il que de 12000 liv. ? Ne monte-t-il pas jusqu'à 30000 liv. pour tant d'autres brigands évangéliques ?

Peut-on avoir aussi peu ménagé le Peuple, & disposé avec une libéralité moins discrete, de ses sueurs & de son sang ?

Ainsi, Messieurs, vous voyez que la solemnité de votre confédération ne doit pas vous rendre totalement esclaves de la Constitution présente, & que les législations futures demandent de si grands amendemens, non pas par rapport aux Aristocraties détruites, mais relativement à un meilleur choix de Députés & de personnes plus sçavantes, dont les idées soient plus élaborées dans la science patriotique, & dont les cœurs plus indépendans soient plus embrasés des vrais sentimens nationaux.

Souvenez-vous sans cesse de la loi du *mieux* dont je vous parle sur ma pag. 127, & en vous faisant une loi sacrée de ne donner aucune atteinte à tout ce qui a opéré le bien de la Patrie dans cette premiere législature, travaillez sans cesse à ce qui doit opérer la plus grande félicité nationale dans les suivantes.

Votre serment ne vous lie que pour le mal, & non pour le mieux.

Ne me jugez pas autrement que je ne me présente à vous. Je ne respire que pour la glorification du nom François, la parfaite harmonie de toute la

Nation, & l'empire ſouverain de la raiſon ſur toutes les ames que le lien patriotique unit à moi.

Je ſuis,

MESSIEURS,

Avec un profond reſpect & un zele patriotique qui ne reconnoît aucune borne,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

L'Abbé RIVE.

A Aix, ce 26 Août, 1790.

P. S. La même lettre a été envoyée quelques jours auparavant aux Mrs. des Gardes Nationales de Paris, de Bordeaux, de Rennes & de Rouen.

FIN.

ERRATA.

Pag. 7 & 21, véritablement, liſez vraiment.

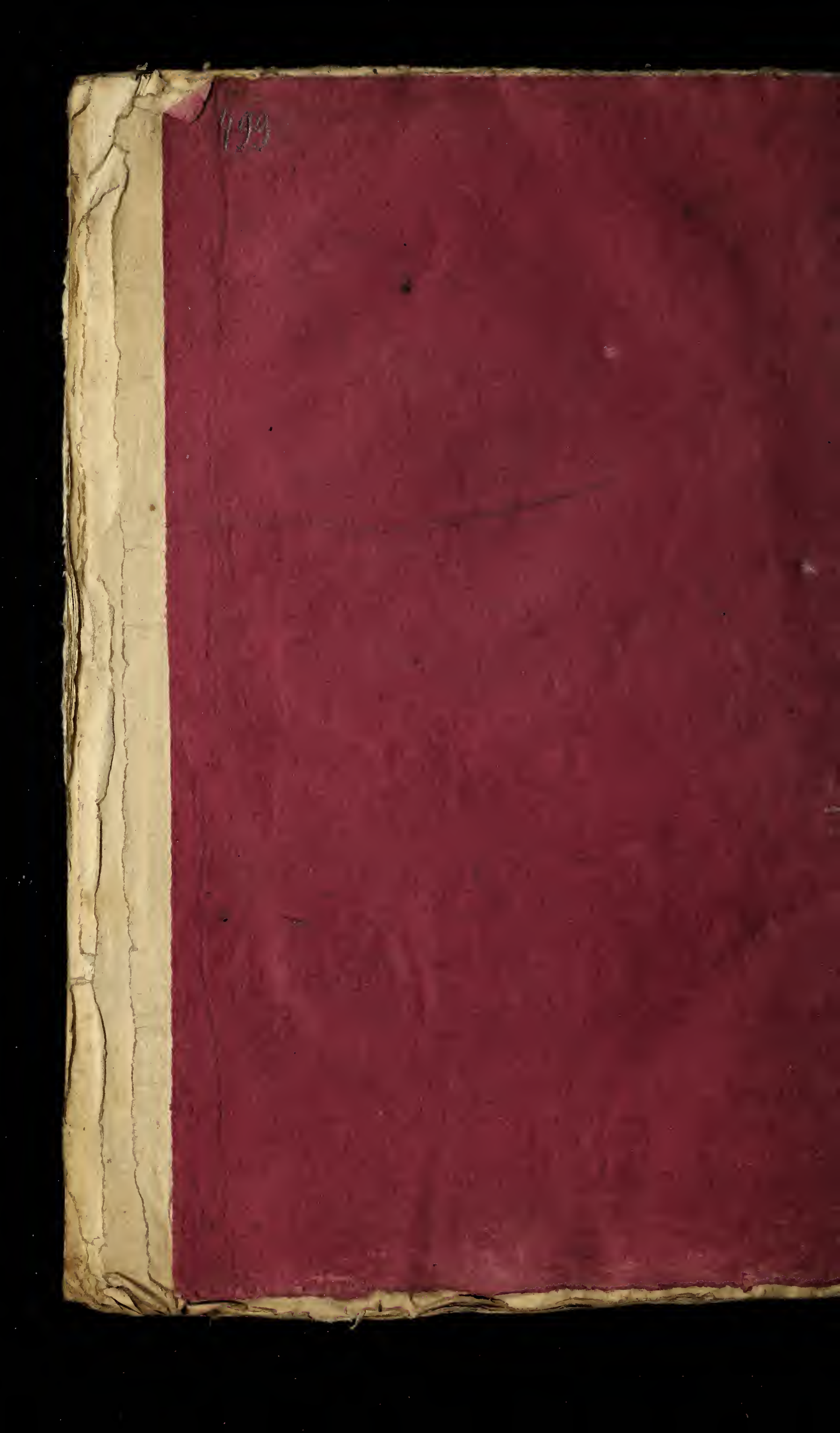
Pag. 30, datte, liſez date.

Ibid. Simarre, liſez Symarre.

Ibid. ont tirée, liſez ont tiré.

Pag. 57, ligne 20, effacez le mot Fabre.

Savoir, recommander, recommandation, liſez par-tout ſçavoir & les autres 2 mots avec un e au lieu d'un a.


499